Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2026

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 36 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial en charge de l'accompagnement des publics au sein de la Direction des solidarités du département AdmiDep.

La Présidente du département souhaite organiser des assises territoriales de l'alimentation avec une forte dimension sociale. Différentes directions sont sollicitées pour préparer ces journées.

Dans cette perspective, la directrice des solidarités vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la précarité alimentaire.

Liste des documents :

Document 1 : « Une sécurité sociale de l'alimentation pour réduire la précarité et mieux consommer » - *lagazette.fr* - mis à jour le 26 août 2025 - 2 pages

Document 2 : « Comment lutter contre la précarité alimentaire et donner accès à tous à une alimentation durable ? » - *Observatoire des inégalités* - 10 octobre 2023 - 3 pages

Document 3 : « Les multiples facettes de la précarité alimentaire » (extrait) - *Crédoc* - juin 2025 - 6 pages

Document 4 : « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire » - *Conseil National de l'Alimentation. Avis n°91* - 2022 - 4 pages

Document 5 : « Animer la gouvernance de la politique de lutte contre la précarité alimentaire en France » - *Ministère des solidarités* - consulté en avril 2026 - 3 pages

Document 6 : « Bénédicte Bonzi : le système de l'aide alimentaire est violent » - *lagazette.fr* - 12 mai 2023 - 2 pages

Document 7 : « Cartographie et premiers éléments d'analyse autour des expériences locales inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation. Synthèse » - *Ademe/Banque des territoires* - septembre 2025 - 4 pages

Document 8 : « Lutter contre la précarité alimentaire » - *Ministère du Travail, de la santé et des solidarités* » - mis à jour le 16 avril 2024 - 4 pages

Document 9 : « Précarité alimentaire : la Seine-Saint-Denis se mobilise à tous les niveaux » - *lagazette.fr* - 21 décembre 2023 - 2 pages

Document 10 : « Plan d'action de transformation de l'aide alimentaire et de la lutte contre la précarité alimentaire » - *Ministère du Travail, de la santé et des solidarités* - 15 décembre 2023 - 3 pages

Document 11 : « Insertion : le Département en lutte contre la précarité alimentaire » - *hautes-alpes.fr* - juin 2025 - 1 page

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.
Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

SOLIDARITÉ

Une sécurité sociale de l'alimentation pour réduire la précarité et mieux consommer

Elise Jollain | Actu expert santé social | Bonnes pratiques santé social | Innovations et Territoires | Régions | Publié le 29/07/2025 | Mis à jour le 26/08/2025

Expérimentée par la Gironde, la sécurité sociale de l'alimentation vise à faire baisser la précarité alimentaire et encourager l'achat de produits locaux et biologiques. En un an, l'expérience a concerné 180 foyers volontaires, chacun disposant du même montant de monnaie alimentaire pour acheter des produits conventionnés dans les lieux sélectionnés.



La charte de la sécurité sociale de l'alimentation est élaborée au cours de réunions citoyennes.

[Gironde 1,71 million d'hab.]

Un an après le lancement de la sécurité sociale de l'alimentation en Gironde, l'heure est au premier bilan. Cette expérimentation, qui est aussi un projet de recherche-action, est portée par l'association Acclimat'Action. Créée spécialement pour l'occasion en 2024, cette structure travaillait déjà sur les questions d'accès à une alimentation durable depuis plusieurs années.

La sécurité sociale de l'alimentation repose sur trois grands principes : une allocation unique pour tous, quel que soit le niveau de revenu, permettant d'acheter son alimentation ; un conventionnement des produits choisis démocratiquement ; et un financement basé sur une cotisation sociale. Ainsi, en Gironde, chacun des 180 foyers choisis pour l'expérimentation s'est vu attribuer une somme mensuelle de 150 euros pour une personne seule (correspondant à 150 monnaies alimentaires ou MonA), à laquelle s'ajoutent 75 euros pour chaque personne supplémentaire du foyer.

Le montant des cotisations est fixé à dix euros minimum par mois (ou davantage sur la base du volontariat) et majoré de cinq euros par personne supplémentaire du foyer. Jacques, un artiste plasticien sans enfant, bénéficiaire du RSA, a pu profiter de cette expérimentation « pour être au plus près de ses envies alimentaires. Le souci de bien manger fait partie de mes habitudes, mais cela m'a donné un confort de vie ». Il a d'ailleurs volontairement augmenté le montant de sa cotisation pour soutenir « ce dispositif très précieux ».

Des commerces engagés

La sécurité sociale de l'alimentation repose sur un réseau de producteurs et de commerçants engagés. Chacun doit respecter une charte élaborée lors de réunions citoyennes. Celle-ci définit les critères de conventionnement de ces lieux et des produits pris en charge par l'expérimentation. Cinq critères sont pris en compte : l'accessibilité et l'inclusivité, le bien-être au travail, la juste rémunération des producteurs, la localité des produits et la durabilité des pratiques agricoles.

Pour être éligible, le commerce doit remplir au minimum trois de ces critères. Une cinquantaine de lieux sont conventionnés en Gironde et la majorité d'entre eux respectent l'ensemble des critères. La plupart des produits - choisis dans chaque commerce sont locaux, bruts et issus de l'agriculture biologique.

Pour la deuxième phase de l'expérimentation, qui a débuté en avril dernier, le montant des MonA a été abaissé à 50 euros par foyer (sans contribution complémentaire par personne supplémentaire). L'objectif vise à le relever à 100 euros à compter du mois de septembre, le temps de trouver des financements privés, ceux des collectivités devant drastiquement baisser pour cette phase deux. Le conseil départemental de la Gironde compte ainsi abonder le budget des caisses de l'alimentation à hauteur de 20 000 euros (contre 150 000 euros sur la période mars 2024-mars 2025).

Présentes dans chaque territoire de l'expérimentation (la communauté de communes du sud-Gironde, les villes de Bègles et Bordeaux et le pays Foyen), les caisses de l'alimentation se réunissent une fois par mois pour organiser le suivi démocratique du projet, mais aussi pour collecter les cotisations et redistribuer les MonA.

« Ce n'est pas un désengagement du département. Nous avions prévu cette expérimentation pour un an et nous sommes encore là pour la suite. Notre cellule mécénat et la mission Agenda 21 vont continuer de soutenir l'expérimentation par son ingénierie », affirme Corinne Martinez.

Un maillage territorial

La vice-présidente du département, chargée des finances et de la commande publique, souligne que la sécurité sociale de l'alimentation « a permis de sortir de la précarité alimentaire des personnes aux revenus les plus bas et de changer leur manière de consommer ». C'est aussi, pour l'élue, « une très belle aventure » de démocratie participative : « Ce qui était, à la base, une initiative des collectivités et d'une association, devient un projet citoyen. » A plus grande échelle, se posera aussi la question de développer la production de produits locaux et de mailler encore davantage le territoire de structures responsables.

Observatoire des inégalités

PROPOSITION

Comment lutter contre la précarité alimentaire et donner accès à tous à une alimentation durable ?

L'aide alimentaire d'urgence ne suffit pas. On peut lutter plus largement contre les inégalités d'accès à l'alimentation et promouvoir la nécessaire transition de nos systèmes alimentaires par une « allocation universelle alimentation durable ». Les propositions de la nutritionniste Nicole Darmon et de l'économiste France Caillavet.

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2023

Les inégalités socioéconomiques affectent tous les domaines de la consommation, y compris l'alimentation. Les disparités de consommation alimentaire ont des conséquences sur la qualité de la nourriture et sur sa capacité à couvrir sans excès les besoins nutritionnels des individus. Les inégalités d'accès à une alimentation de qualité contribuent aux inégalités sociales de santé. Les populations plus pauvres sont davantage affectées par des pathologies de santé liées à l'alimentation et leur espérance de vie en bonne santé est plus courte.

Les inégalités face à l'alimentation ont plusieurs dimensions. On parle d'abord d'insécurité alimentaire lorsque « *la disponibilité d'aliments sûrs et adéquats sur le plan nutritionnel ou la possibilité d'acquérir des aliments appropriés par des moyens socialement acceptables est limitée ou incertaine* ».

L'étude dite « INCA3 » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a estimé à huit millions de personnes en 2014- 2015 la population en situation d'insécurité alimentaire en France, c'est-à-dire déclarant des difficultés vis-à-vis de leur alimentation pour des raisons financières. Il est probable que ce chiffre est sous-estimé car les personnes en situation de précarité sont difficiles à atteindre et donc largement sous-représentées dans les enquêtes dites représentatives de la population générale comme INCA3. En outre, on sait que la pandémie de Covid-19 a augmenté la pauvreté et aggravé l'insécurité alimentaire en France, dans un contexte de creusement des inégalités de santé.

Plus largement, la qualité nutritionnelle des achats alimentaires (estimée par l'aptitude de l'alimentation à atteindre les recommandations en protéines, fibres, vitamines et minéraux) s'est améliorée pour l'ensemble de la population en France au cours des dernières décennies (1971-2010). Mais cette tendance cache des disparités socioéconomiques : la qualité nutritionnelle de l'alimentation des plus pauvres reste toujours inférieure à celle des plus riches sur l'ensemble de la période. Elle dépend aussi du niveau d'éducation. Ainsi, les personnes ayant un faible niveau d'études consomment, par rapport aux personnes ayant un niveau d'éducation élevé, moins d'aliments favorables à la santé comme les produits céréaliers complets ou semi-complets, les fruits et les fruits à coque, mais plus de produits céréaliers raffinés, de viandes (hors volailles), de pommes de terre et de boissons sucrées .

Ces inégalités, associées à des différences dans les modes de vie, notamment l'activité physique et la sédentarité, entraînent des risques pour la santé. En 2020, l'obésité est deux fois plus élevée chez les catégories populaires (employés et ouvriers) que chez les cadres (18 % contre 9,9 %).

Les dispositifs d'aide alimentaire, publics ou privés, ont leurs limites. Ils ne concernent pas toutes les personnes en insécurité alimentaire :

il y a bien plus de personnes qui éprouvent des difficultés financières vis-à-vis de leur alimentation que de personnes qui perçoivent une aide alimentaire. Avec des calculs basés sur l'étude INCA3, il y aurait quatre fois moins d'utilisateurs de l'aide alimentaire que de personnes qui pourraient en avoir besoin car elles sont en situation d'insécurité alimentaire (deux millions contre huit millions).

Ce « non-recours » est une limite majeure du dispositif d'aide qui souffre de faiblesses structurelles inhérentes à ses fondements historiques et politiques. L'aide alimentaire a été créée dans une logique de filière d'un système agroalimentaire productiviste recyclant ses excédents. L'État a mobilisé les stocks de la politique agricole commune européenne (PAC), puis les invendus des secteurs de la production et de la distribution (loi EGALim contre le gaspillage de 2010). La distribution des produits et sa logistique sont déléguées au secteur des associations caritatives reposant en grande partie sur le bénévolat. L'accès à l'alimentation est ainsi conditionnel, dépendant des règles d'accueil et de la disponibilité de chaque association, avec pour conséquence une couverture très inégale du territoire. À noter que la réflexion sur l'impact environnemental de ces procédures est pour l'instant absente.

La population ayant recours à l'aide alimentaire est assignée dans un rôle de bénéficiaire, pas toujours compatible avec l'inclusion sociale et la dignité des personnes. Le non-recours à cette aide alimentaire reste important en raison de la lourdeur des procédures administratives, des contrôles éventuels et du sentiment de honte perçu à l'idée de devoir faire appel à l'aide pour se nourrir.

La Sécurité sociale de l'alimentation

Un dispositif favorable à une sécurité alimentaire durable «*garantit l'accès (économique, physique et social) égalitaire à une alimentation durable, « l'empowerment » (individuel, collectif, politique) et l'inclusion sociale de manière coordonnée et pérenne* ».

À l'heure actuelle, aucun dispositif existant n'est en capacité de répondre à ces différents critères. Un seul pourrait répondre à cette définition, mais n'existe aujourd'hui qu'à l'état de projet : il s'agit de la proposition, par différents collectifs, de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA), un système universel qui passe par l'inscription d'un droit à l'alimentation durable.

La Sécurité sociale de l'alimentation reposerait sur trois piliers : l'universalité de l'accès, le conventionnement (avec des producteurs et des distributeurs) organisé de façon démocratique, et le financement par la cotisation sociale. Sur le modèle du régime général de la Sécurité sociale, elle pourrait être une branche de la Sécurité sociale de la santé, d'autant que l'alimentation est un déterminant majeur de la santé.

En phase avec le récent avis du Conseil national de l'alimentation (CNA), qui recommande de mener de front l'amélioration des dispositifs d'aide alimentaire existants et la mise en place d'un socle alimentaire fondamental pour tous, la SSA pourrait se déployer en deux axes, l'un curatif, l'autre préventif.

En matière *d'action curative* , il faudrait progressivement restreindre l'aide alimentaire aux situations d'urgence. La réponse à l'urgence devrait garantir une intervention immédiate et inconditionnelle. Cette aide d'urgence pourrait prendre plus souvent la forme d'une aide monétarisée.

Le volet préventif consisterait en une « allocation universelle alimentation durable », disponible sur une carte (similaire à notre carte Vitale actuelle pour la santé). Elle pourrait être ciblée en partie sur des produits frais ou issus de systèmes alimentaires plus durables. La population actuellement destinataire de l'aide alimentaire devrait petit à petit ne plus dépendre d'aides d'urgence pour bénéficier du volet préventif.

Ce volet intégrerait des actions d'accompagnement destinées à accroître *l'empowerment* des personnes et des groupes, en favorisant le lien social, en donnant accès à l'information et à des ateliers thématiques, et en permettant aux personnes d'échanger, cuisiner, jardiner, etc. Un lieu dédié par territoire, ouvert à tous les publics, serait propice à ces actions. Des actions visant à améliorer l'accessibilité pratique en fonction des territoires, en termes de mobilité (ex : livraison, offre alimentaire de proximité) et d'équipements (ex : cuisine collective), en étant attentif aux inégalités spatiales, viendraient compléter le dispositif. Par ailleurs, l'État devrait apporter un soutien accru aux collectivités locales pour qu'elles pratiquent toutes un tarif social des cantines scolaires. L'accès à des lieux de restauration collective pourrait être élargi à tous les publics, pour les repas du midi et du soir.

L'évolution d'un système d'aide à une population précarisée vers la transformation du système agroalimentaire pour assurer une sécurité alimentaire durable pour tous paraît à la portée d'un pays d'abondance alimentaire comme la France. Cette dernière doit se donner les moyens de financer une politique réduisant les inégalités face à l'alimentation pour que chacun ait accès à la même qualité. Bien entendu, une telle politique ne se suffit pas à elle-même. L'éducation, l'emploi ou le logement jouent aussi sur l'accès à l'alimentation.
Nos propositions doivent s'insérer dans un cadre plus global de réduction des inégalités dans la société française assurant l'inclusion de tous.

Nicole Darmon
Nutritionniste, directrice de recherche à Inrae, Université de Montpellier.

France Caillavet
Économiste, directrice de recherche à Inrae, Université Paris-Saclay.

Autrices, avec Flavie Létoile et Véronique Nichèle, de « Quatre décennies d'achats alimentaires : évolutions des inégalités de qualité nutritionnelle 1971-2010 »,*Économie et Statistique* n° 513, Insee, 2019.

Extrait de*Réduire les inégalités, c'est possible !30 experts présentent leurs solutions.* Sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, édité par l'Observatoire des inégalités, novembre 2021.

CRÉDOC
CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

Note de synthèse

DOCUMENT 3

N° 42

Juin 2025

Les multiples facettes de la précarité alimentaire

Marianne Bléhaut • Mathilde Gressier • Nolwenn Paquet

La précarité alimentaire est devenue plus visible depuis la crise sanitaire du Covid-19 et la période d'inflation qui a suivi : par exemple, les banques alimentaires ont recensé une hausse de 9 % de la demande en 2022[1] et elles ont vu la proportion d'étudiants parmi leurs bénéficiaires augmenter significativement[2]. Ce phénomène n'a pas été temporaire : sur une période plus longue, le nombre de personnes accompagnées par la Croix Rouge française a ainsi augmenté de 14 % entre 2021 et 2024.

Les précédentes études du CRÉDOC ont montré qu'en France, selon les années, entre 10 % et 16 % de la population déclarent qu'il leur arrive « parfois » ou « souvent » de ne pas avoir assez à manger. D'autres indicateurs peuvent nous aider à cerner les contours de la précarité alimentaire, notamment à travers des approches par les attitudes, telles que le sentiment de restriction ou la peur à l'idée de manquer d'aliments, voire par des comportements et des stratégies d'adaptation dans sa consommation alimentaire. Cette nouvelle investigation du CRÉDOC montre ainsi que 7 % de la population sont contraints, chaque semaine, de réduire leur nombre de repas par manque de moyens financiers. Faute d'un budget suffisant, 9 % réduisent leurs portions alimentaires. Une même proportion se dit souvent inquiète à l'idée de manquer d'aliments et encore 9 % déclarent qu'ils n'ont pas les moyens financiers de manger de la viande, de la volaille ou du poisson ne serait-ce qu'un jour sur deux. Enfin, 12 % déclarent ne pas avoir assez à manger et 16 % disent plus généralement se restreindre en termes d'alimentation.

Ce nouveau volet de notre programme de recherche sur la précarité permet de mieux en comprendre les différentes facettes, en apportant plus de précisions et de nuances à ce sujet complexe. Elle permet aussi de mettre en évidence un halo de situations intermédiaires entre les plus précaires et les personnes confrontées à des situations moins intenses ou moins cumulatives mais auquel il convient cependant de prêter attention.

1 Fédération Française des Banques Alimentaires, Etude Flash - Impact de l'inflation sur les personnes accueillies dans le réseau des Banques Alimentaires, 2022

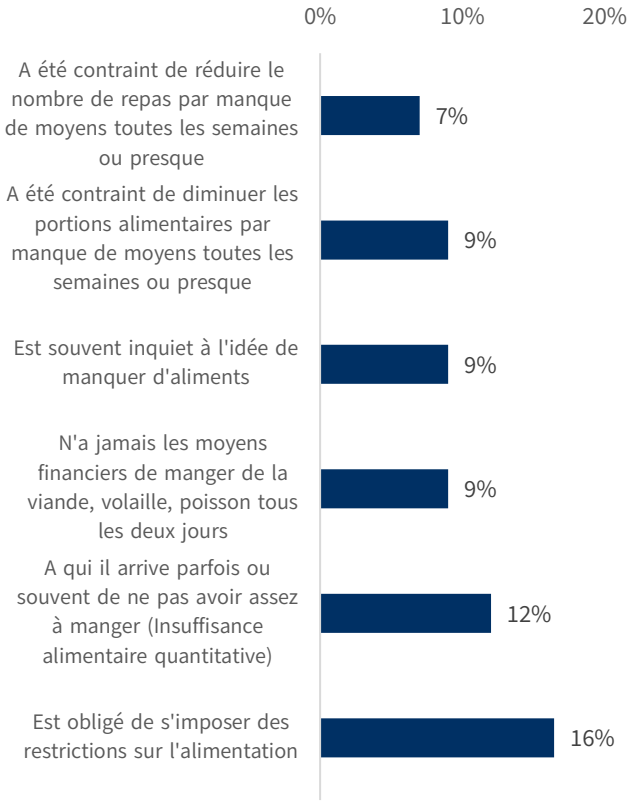
2 Aliocha Accardo, Agnès Brun, Thomas Lellouch (Insee), La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, Insee première n°1907, 2022

7 % à 16 % de Français vivent certaines formes de la précarité alimentaire

Les indicateurs mobilisés pour mesurer les différentes facettes de la précarité alimentaire concernent entre 7 % et 16 % de la population. Par exemple, être contraint de réduire, chaque semaine ou presque, le nombre de ses repas pour des raisons financières concerne 7 % de la population. Être obligé de s'imposer des restrictions budgétaires en matière d'alimentation est encore plus fréquent : cela concerne 16 % de la population[3]. Entre les deux se trouve le taux de personnes qui disent qu'il leur arrive parfois ou souvent de ne pas avoir assez à manger (12 % de la population, c'est l'indicateur que nous avions mis en avant dans les précédentes études du CRÉDOC). Et 9 % des personnes interrogées disent que leurs moyens financiers ne leur permettent jamais de manger de la viande, du poisson ou de la volaille tous les deux jours (9 %), indicateur suivi par l'Insee et l'Union Européenne.

Ces taux de personnes en difficulté sont donc comparables à ceux que nous avions mesurés et publiés jusqu'à présent à travers l'indicateur de l'insuffisance alimentaire quantitative.

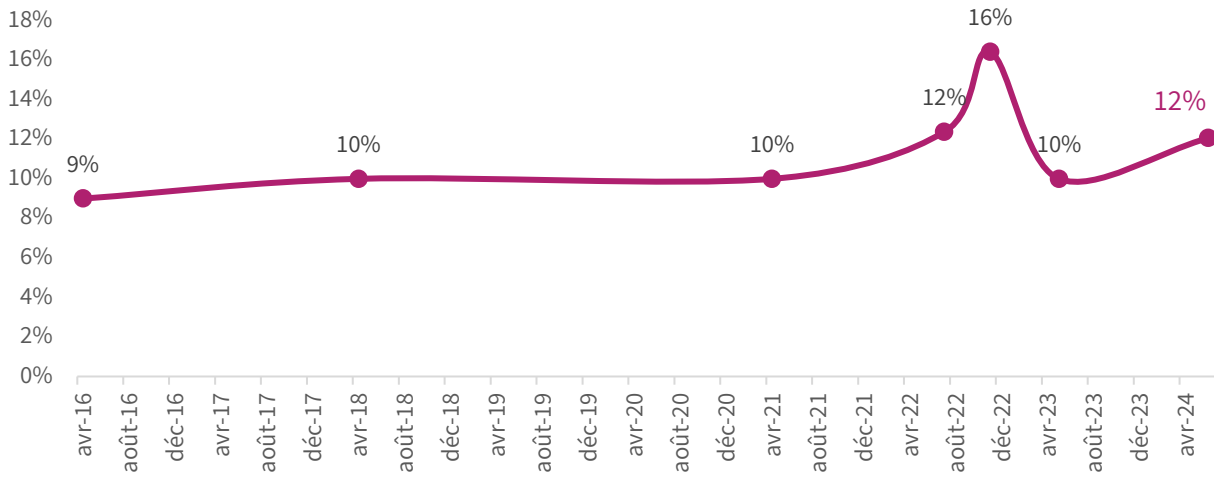
Un taux de personnes faisant face à des difficultés d'alimentation variant dans le même ordre de grandeur



Source : Vagues 1 et 2 de l'enquête CRÉDOC pour projet A-MAP (2024, base entière redressée)

[3] 46 % des personnes répondent se restreindre sur au moins un poste de dépenses, dont 36 % de cet échantillon spécifiquement sur l'alimentation. La temporalité de l'enquête et le panel recruté étant différents, ce chiffre n'est pas directement comparable à celui publié dans des précédents travaux, notamment dans la publication de 2023 « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités », CMV329, CRÉDOC. C'est en particulier le taux de personnes déclarant se restreindre qui est ici inférieur.

Depuis 2018, entre 10 % et 16 % de personnes en insuffisance alimentaire quantitative*



Question : « Parmi les situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre foyer ? ». Nous avons agrégé les réponses « Il vous arrive parfois de ne pas avoir assez à manger » et « Il vous arrive souvent de ne pas avoir assez à manger ».

Sources : Vagues 1 et 2 de l'enquête CRÉDOC pour projet A-MAP (2024, base entière redressée), enquêtes CRÉDOC Comportements et attitudes alimentaires en France 2023, 2021, 2018, 2016 et Conditions de vie et aspirations, novembre 2022

La précarité alimentaire en France

Le Conseil National de l'Alimentation a mis en lumière la difficulté à établir une définition du concept de « précarité alimentaire »*. Les différentes approches convergent vers l'idée de difficultés d'accès à une alimentation suffisante, diversifiée et de qualité, prenant parfois en compte le respect des préférences alimentaires. En l'absence de définition officielle, il n'existe pas non plus de statistiques publiques centralisées pour mesurer précisément ce phénomène.

Des enquêtes comme ABENA (Santé Publique France), INCA3 (Anses), CAF (CRÉDOC) ou celles conduites par l'Insee permettent de cerner certains indicateurs de précarité alimentaire ainsi que les facteurs de risque comme la pauvreté ou la précarité du logement.

À l'échelle internationale, une étude** a recensé 23 différents indicateurs utilisés dans les pays à revenus élevés qui pourraient être adaptés au contexte français, chacun couvrant certaines facettes de la précarité alimentaire. D'une part, un indicateur utilisé dans un contexte donné n'est pas automatiquement transférable dans un autre : le contexte social, le mode de collecte, la composition de l'ensemble du questionnaire... sont autant d'éléments qui peuvent impacter les réponses recueillies. Par exemple, des travaux antérieurs du CRÉDOC avaient mobilisé des questions préalablement administrées en face-à-face en France (le *Household Food Security Survey* en 6 questions présent dans l'enquête INCA3) : cela conduisait à des estimations très élevées du pourcentage de personnes en situation d'insécurité alimentaire en France (53 % contre 11 % dans INCA3). Cela peut résulter de formulations pouvant être interprétées de manière plus ou moins stricte par les répondants, notamment l'item « Vous n'avez pas eu les moyens d'acheter de quoi manger des repas équilibrés », et de la période de questionnement longue (sur les derniers 12 mois), pendant laquelle de fortes variations de prix ont été observées. Ces deux éléments ont d'ailleurs déjà été soulevés dans un article discutant la pertinence de ce module dans le contexte Etats-Unien***.

* Conseil National de l'Alimentation (2022). « Avis n°91 – 10/2022 – Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire – Conseil National de l'Alimentation ».
**Carrillo-Álvarez, E., Salinas-Roca, B., Costa-Tutusaus, L., Milà-Villarroel, R., & Shankar Krishnan, N. (2021). The Measurement of Food Insecurity in High-Income Countries: A Scoping Review. International journal of environmental research and public health, 18(18), 9829.
*** Arteaga I, Wilde PE. Measuring Food Security in the United States for More Than 25 years: History, Methods, Findings, and Opportunities. Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics. oct 2023;123(10):S5-19.

Les multiples aspects de la précarité alimentaire ne se recoupent pas

Bien que ces indicateurs conduisent à des estimations similaires, ils révèlent des formes différentes de précarité alimentaire. D'ailleurs, le profil des personnes concernées par chacun d'entre eux est proche sans être tout à fait identique.

Par exemple, le profil des personnes en situation d'insuffisance alimentaire quantitative et celui des personnes ne pouvant pas manger tous les deux jours de la viande, de la volaille ou du poisson montrent des traits communs, mais aussi quelques différences : les femmes et les personnes d'âge intermédiaire (35-49 ans) sont plus concernées par les deux situations, mais les personnes vivant en couple sont moins à risque. En revanche, les moins diplômés déclarent plus souvent ne pas avoir assez à manger, mais pas de ne pas pouvoir manger des protéines animales tous les deux jours.

Les différents indicateurs ne se superposent pas complètement, même s'ils sont fortement corrélés.

Avoir un indicateur de précarité augmente la probabilité d'en avoir un second

	A été contraint de réduire le nombre de repas par manque de moyens toutes les semaines ou presque (7%)	A été contraint de diminuer les portions alimentaires par manque de moyens toutes les semaines ou presque (9 %)	Est souvent inquiet à l'idée de manquer d'aliments (9%)	N'a jamais les moyens financiers de manger de la viande, volaille, poisson tous les deux jours (9%)	A qui il arrive parfois ou souvent de ne pas avoir assez à manger (Insuffisance alimentaire quantitative) (12 %)	Est obligé de s'imposer des restrictions sur l'alimentation (16%)
A été contraint de réduire le nombre de repas par manque de moyens toutes les semaines ou presque	100 %	65 %	39 %	25 %	30 %	45 %
A été contraint de diminuer les portions alimentaires par manque de moyens toutes les semaines ou presque	49 %	100 %	38 %	24 %	30 %	43 %
Est souvent inquiet à l'idée de manquer d'aliments	31 %	39 %	100 %	24 %	37 %	46 %
N'a jamais les moyens financiers de manger de la viande, volaille, poisson tous les deux jours	21 %	25 %	24 %	100 %	35 %	47 %
A qui il arrive parfois ou souvent de ne pas avoir assez à manger (Insuffisance alimentaire quantitative)	17 %	23 %	27 %	25 %	100 %	43 %
Est obligé de s'imposer des restrictions sur l'alimentation	19 %	24 %	24 %	25 %	31 %	100 %

Lecture : 47 % des personnes qui n'ont pas les moyens financiers de manger des protéines animales tous les deux jours est obligé de se restreindre sur l'alimentation (alors que c'est 16 % de la population générale). 25 % des personnes se restreignant sur l'alimentation n'a pas les moyens de manger des protéines animales tous les deux jours (alors que c'est 9 % de la population générale).

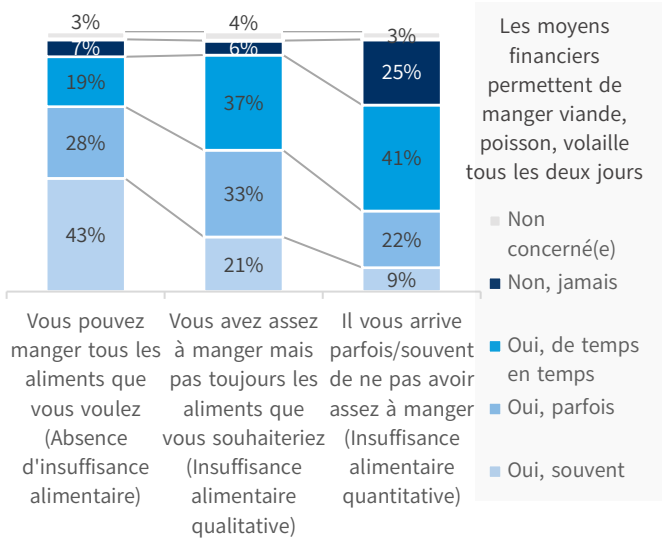
Source : Vagues 1 et 2 de l'enquête CRÉDOC pour projet A-MAP (2024, base entière redressée)

Par exemple, nous avons dit plus haut que 9 % des personnes interrogées n'ont jamais les moyens financiers de manger de la viande, volaille ou poisson tous les deux jours. Cela concerne 25 % des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger, soit environ 2,5 fois plus.

En creux, ce croisement montre aussi que la superposition entre indicateurs n'est pas parfaite. Toutes les personnes en insuffisance alimentaire ne sont pas dans l'incapacité de manger viande, volaille ou poisson tous les deux jours, et vice-versa.

Les différentes mesures de la précarité alimentaire peuvent être interprétées en miroir de ce qui existe pour les difficultés économiques. La pauvreté monétaire, calculée à partir du niveau de vie, ne recoupe pas complètement les situations de privation déclarées ni les difficultés financières ressenties. En l'absence d'indicateur objectif et consensuel de la précarité alimentaire (comparable par exemple à la pauvreté monétaire), des approches sur les conditions de vie (incapacité de manger de la viande, volaille ou poisson) ou sur les attitudes des ménages (privations, inquiétude) sont ainsi utiles pour apprécier plus justement le phénomène. Chacune éclaire une facette légèrement différente du même objet.

Les indicateurs d'insuffisance alimentaire et de moyens financiers pour manger des produits animaux tous les deux jours sont corrélés



Lecture : 7 % des personnes pouvant manger ce qu'elles veulent n'ont jamais les moyens financiers de manger du poisson, de la volaille ou de la viande tous les deux jours contre 25 % de ceux à qui il arrive de ne pas avoir assez à manger
Question : « Diriez-vous que les moyens financiers de votre ménage vous permettent de manger du poisson, de la volaille ou de la viande tous les deux jours ? »
Les résultats sont exprimés en fonction de la réponse à la question : « Parmi les situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre foyer ? »

Source : Vagues 1 et 2 de l'enquête CRÉDOC pour projet A-MAP (2024, base entière redressée)

La précarité alimentaire et son halo : un continuum de cumul de difficultés

Dans la population générale, on observe une gradation dans la précarité alimentaire en tenant compte de toutes les facettes. Par exemple, les personnes concernées à la fois par l'insuffisance alimentaire quantitative et l'impossibilité de manger des protéines animales tous les deux jours représentent 3 % de la population. Mais 18 % déclarent l'une ou l'autre de ces difficultés.

En tenant compte de l'ensemble des indicateurs disponibles dans l'enquête, cette gradation liée à un cumul croissant de difficultés rencontrées et de stratégies mises en œuvre permet d'identifier :

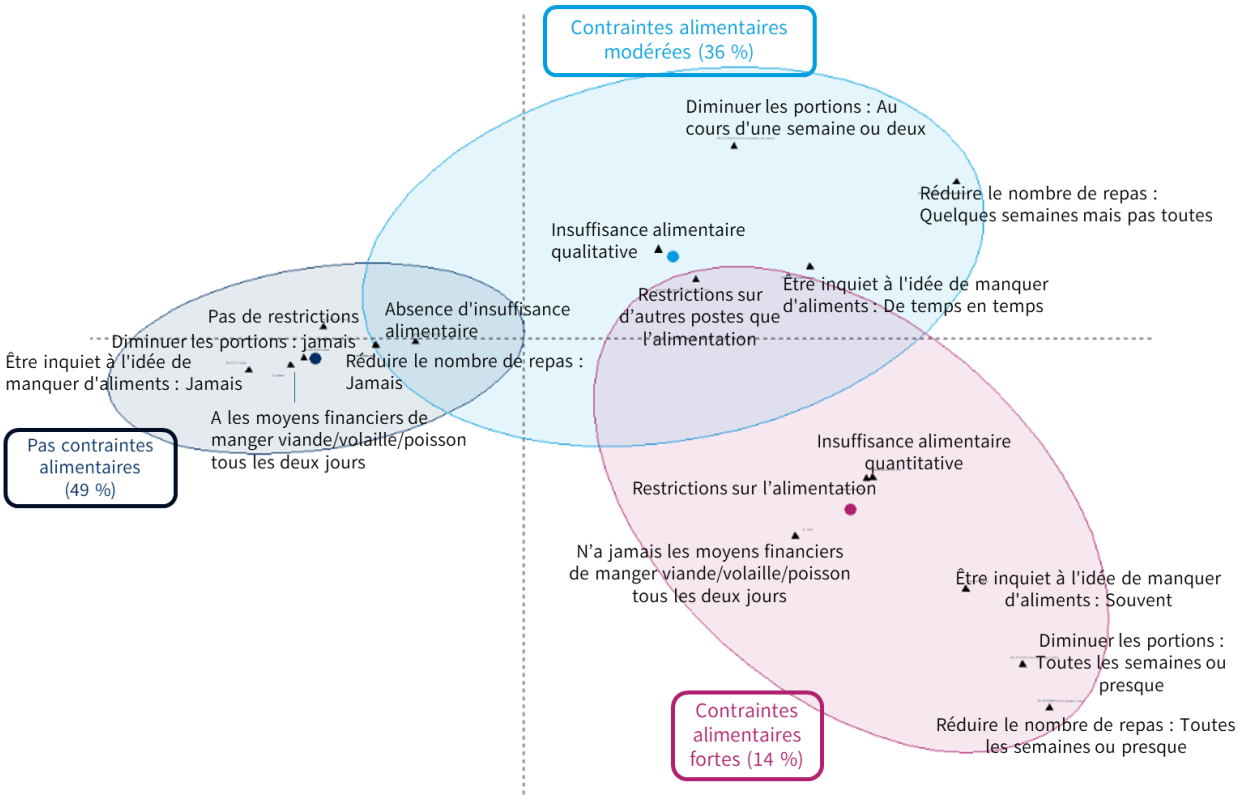
- Un groupe, le plus important, qui ne semble **pas contraint** dans son alimentation, selon aucun des différents indicateurs utilisés : ce groupe rassemble 49 % de la population ;

- Un groupe de personnes rencontrant de **fortes contraintes alimentaires**, cumulant de nombreux indicateurs dans le rouge et une intensité forte des différents indices de précarité alimentaire. C'est dans ce groupe, comprenant 14 % de la population, que se trouvent les personnes qui peuvent être

considérées en situation de **précarité alimentaire** ;

- Entre les deux, un groupe fait face à des **contraintes modérées** (36 % de la population).

Trois profils se distinguent dans une continuité de précarité croissante



Note : cette typologie a été établie en mobilisant 15 variables relatives à la situation ressentie (insuffisance alimentaire, peur de manquer d'aliments, possibilité de faire face à une dépense imprévue...), aux comportements adoptés (sauts de repas, adaptation de la manière de cuisiner...), aux restrictions budgétaires.

Source : Vagues 1 et 2 de l'enquête CRÉDOC pour projet A-MAP (2024, base entière redressée)

On retrouve dans le groupe présentant des contraintes alimentaires fortes une très forte concentration des différentes facettes de la précarité alimentaire mesurée par chacun des indicateurs. Par exemple, être obligé de s'imposer des restrictions budgétaires en matière d'alimentation est nettement plus fréquent pour les personnes du groupe ayant des contraintes alimentaires fortes. 56 % d'entre elles sont concernées, contre seulement 3 % de celles qui n'ont pas de contraintes sur l'alimentation, et 20 % des personnes ayant des contraintes modérées. Et lorsque le budget alimentaire est restreint, cela s'applique sur plus de catégories de produits pour les personnes du groupe ayant des contraintes alimentaires fortes. Par exemple, 79 % d'entre elles citent les gourmandises ou produits plaisir, contre 44 % de celles qui restreignent leur budget mais n'ont pas de contrainte alimentaire. Un écart important est également observé pour les fruits et légumes (frais ou non) et les produits laitiers.

(...)

Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire

Avis n°91 Résumé

1 Contexte

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a adopté en **octobre 2022** l'avis n°91 **« Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire ».** Cet avis est issu d'une autosaisine du CNA. Un groupe de concertation (1), présidé par M. Franck Le Morvan et modéré par Mme Magali Ramel, a travaillé pendant 1 an à son élaboration.

Le **mandat** proposait que les réflexions du groupe de concertation puissent s'articuler autour des axes suivants :

- La cartographie dynamique des populations les plus exposées à la précarité alimentaire (…) ;
- L'amélioration de l'existant en matière de lutte contre la précarité alimentaire (…) ;
- L'état des lieux des solutions complémentaires ou alternatives à l'aide alimentaire dans une optique de prévention, d'autonomie et d'inclusion ;
- Les leviers d'action pour assurer à tous un accès à une offre alimentaire durable ;
- La pertinence d'un socle alimentaire fondamental ou « sécurité sociale de l'alimentation » et son contenu.

Dispositif de participation citoyenne

Le CNA a choisi d'associer les citoyens à l'élaboration du présent avis. C'est la deuxième fois qu'il met en œuvre une démarche de participation citoyenne. Au regard du sujet traité, une attention particulière a été portée à l'**inclusion de personnes en situation de précarité**, dans leur diversité. La lutte contre la précarité alimentaire doit en effet s'appuyer sur les constats et préconisations des personnes concernées pour que les réponses sociétales puissent correspondre à leurs attentes et leurs besoins.

Deux outils principaux ont été mobilisés : **67 débats autoportés organisés sur une grande diversité de territoires français** (dont 8 en Outremer), rassemblant 1098 personnes, et **un panel citoyen constitué de 18 personnes** dont 10 en situation de précarité (2). La même question a été posée à tous les participants à cette démarche, à savoir : **que faut-il faire pour que chaque personne ait un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité ?**

Le compte rendu des 67 débats autoportés et l'avis du panel citoyen (24 propositions et 2 messages d'interpellation) ont été présentés au groupe de concertation. Cette démarche participative a permis d'enrichir le présent avis dans sa partie **constats et enjeux** et dans les **recommandations à destination des décideurs** publics comme privés.

2 Constats et enjeux

Les discussions au sein du groupe de concertation, appuyées par les auditions d'experts, le dispositif de participation citoyenne et l'analyse de la littérature scientifique, ont permis de faire émerger quatre séries de constats et enjeux.

1. Le phénomène de la précarité alimentaire est massif mais incomplètement appréhendé et aggravé par les crises

Il n'existe pas de mesure certaine de la précarité alimentaire en France. Les données associées à la mesure de la pauvreté ou issues de l'aide alimentaire permettent de l'approcher sans la quantifier précisément. Le nombre de personnes concernées était déjà estimé à 8 millions en 2014-2015. Le phénomène a été aggravé par la crise sanitaire (les inscriptions auprès des associations d'aide alimentaire habilitées sont passées de 5,5 millions à 7 millions entre 2018 et 2020). Il risque encore de l'être avec l'augmentation actuelle des prix de l'alimentation.

La **nécessité d'une approche plus précise et plus globale** a conduit à la mise en place d'un groupe de travail au sein du Cocolupa (3).

Le groupe de concertation du CNA a dès lors choisi de ne pas aller plus loin dans la cartographie des populations mais considère que des études approfondies sur ce sujet sont indispensables. Elles ne doivent pas se limiter aux seules demandes d'aide alimentaire : **la précarité alimentaire est multidimensionnelle** car elle touche à différents registres de la vie des personnes (matériels, économiques, identitaires, sociaux et politiques) ; **elle n'est qu'une des facettes de la précarité** qui résulte de la conjonction de plusieurs insécurités en termes d'emploi, énergétique ou de logement.

(1) La liste des membres du groupe de concertation est détaillée dans l'avis (voir annexe 3).
(2) Le compte rendu des débats autoportés et l'avis du panel citoyen sont sur le site internet du CNA.
(3) Comité de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire.

© CNA - Avis n°91 - 2022

2. Les politiques publiques de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire sont structurellement centrées sur l'aide alimentaire et ne permettent pas de répondre à tous les enjeux de la précarité alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire mobilisait avant la crise sanitaire des financements publics à hauteur de **700 millions d'euros par an** (dont 400 millions d'aides fiscales), auxquels il fallait ajouter la valorisation des activités bénévoles (500 millions) et les dons annuels nets à l'aide alimentaire des entreprises et des particuliers (280 millions). Les financements publics ont été portés transitoirement à 1 milliard en 2021.

Au niveau local, les centres **communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) jouent un rôle important, mais rencontrent des difficultés dans l'identification des personnes concernées.** Une **approche territoriale coordonnée** paraît à cet égard indispensable.

L'aide alimentaire (1) concentre l'essentiel des moyens alloués directement ou indirectement par **l'Etat ou l'Union européenne** à la lutte contre la précarité alimentaire. Elle fournit des denrées et propose un accompagnement. Pour autant, elle présente des **limites intrinsèques pour les personnes** en termes d'éligibilité, d'accessibilité, d'accueil, de qualité, d'adéquation des denrées distribuées. Son impact est mal mesuré.

N'ayant pas eu accès aux travaux administratifs sur le **projet de chèque alimentaire durable**, le groupe de concertation s'est limité à une analyse de type SWOT (2), qui fait ressortir la difficulté de définir les contours d'un tel dispositif et un questionnement sur sa portée à long terme, au-delà d'une utilisation transitoire pour faire face à la crise.

3. Les initiatives complémentaires ou alternatives à l'aide alimentaire se développent et demandent à être mieux recensées, coordonnées et soutenues

Ces initiatives sont **multiformes et incomplètement recensées** : ateliers thématiques, épiceries solidaires, groupements d'achat, jardins partagés, restaurants sociaux, etc. Ainsi, les tiers lieux alimentaires essaient de faire vivre l'idée de démocratie alimentaire en combinant différents enjeux (participation des personnes, recherche de mixité sociale, accès à une haute qualité alimentaire, etc.).

Leur principale difficulté est celle du **changement d'échelle** qui implique notamment une vision globale au plan territorial, dont les projets alimentaires territoriaux constituent un instrument privilégié.

La **restauration collective**, en particulier scolaire et universitaire et **son accessibilité financière** sont aussi des leviers indispensables pour mieux prévenir et lutter contre la précarité alimentaire, à condition de traiter les situations de non-recours et d'inégalités d'accès selon les territoires.

Toutes ces initiatives nécessitent des **financements publics pérennes.**

4. Le sujet de la précarité alimentaire appelle une approche systémique des enjeux

Les termes de la définition légale de la lutte contre la précarité alimentaire introduite par la loi EGALIM pour la différencier de l'aide alimentaire expriment des objectifs politiques ambitieux comme « **l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante** aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale », « le **respect du principe de dignité des personnes** » et une **coopération entre l'ensemble des acteurs** (Etat et établissements publics, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, CCAS/CIAS, en y associant les personnes concernées).

Afin de favoriser un accès de tous à l'alimentation compatible avec un système alimentaire durable, il convient d'enrichir les **fondements juridiques et politiques de la prévention et de la lutte contre la précarité alimentaire** en France.

La précarité alimentaire n'est pas qu'une question de qualité ou de quantité de l'alimentation : il faut prendre en compte les **préjugés et stigmatisations subis par les personnes qui en souffrent**. La précarité alimentaire est liée à la **pauvreté mais aussi à** l'**environnement alimentaire**.

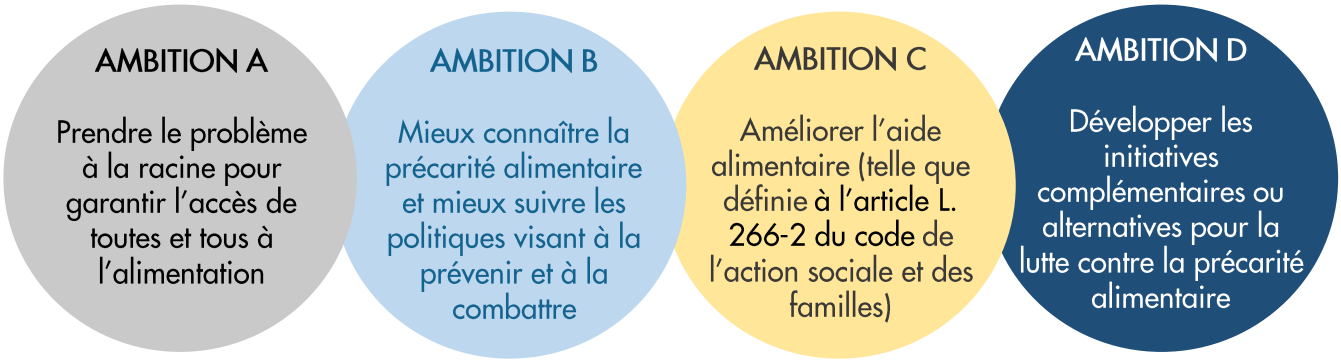
L'avis présente une **analyse de type SWOT de la Sécurité sociale de l'alimentation**, mettant en perspective son objectif d'accès universel à une alimentation durable et de qualité sur le long terme et les multiples questions qu'elle soulève.

3 Objectifs partagés

Le CNA a identifié trois grands objectifs :

- permettre à **chaque personne d'avoir un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité**
- **mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes** qui connaissent la précarité alimentaire
- prévenir et lutter contre la précarité alimentaire en **cohérence avec d'autres objectifs généraux des politiques publiques** : la lutte contre la pauvreté et les exclusions, la transition écologique, la souveraineté alimentaire, la santé publique

4 Ambitions partagées



5 Recommandations clés

Pour répondre à ces 4 ambitions, l'avis formule **71 recommandations**, dont **15 recommandations « clés »** (1), réparties en **17 leviers**. Elles reprennent notamment 87% des 24 propositions du panel citoyen.

A – Prendre le problème à la racine pour garantir l'accès de toutes et tous à l'alimentation

1. Reconnaître et mettre en œuvre le droit à l'alimentation et aller vers une démocratie alimentaire

★ **Inscrire le droit à l'alimentation dans le droit français et européen et assurer les conditions de mise en œuvre d'une démocratie alimentaire**, pour garantir à chacun un accès à une alimentation saine, sûre, digne et durable (…).

★ **Expérimenter la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation** au sein du régime général de sécurité sociale (…).

2. Créer les conditions pour la participation et l'écoute des personnes en situation de précarité

★ **Associer des citoyens et citoyennes**, notamment des personnes en situation de précarité, dans leur diversité, à l'élaboration et à la validation des politiques de prévention et de lutte contre la précarité, à toutes les échelles de territoires (…).

3. Changer le regard de la société sur la précarité alimentaire et lutter contre les préjugés, les stigmatisations

★ **Contribuer au changement de regard sur les personnes en situation de précarité**, notamment en conduisant des actions de formation et de co-formation, de sensibilisation ; mobilisant les réseaux pour accueillir sans préjugés ; favorisant les lieux de mixité sociale et de partage autour de l'alimentation ; travaillant les mots employés autour de la lutte contre la précarité alimentaire (…).

4. Agir sur le pouvoir d'achat des ménages

★ Pour permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et durable, **agir sur les ressources financières des ménages** (salaires, minima sociaux y compris pour les jeunes, retraites…), y compris dans le cadre de politiques ambitieuses de création d'emploi.

5. Agir sur l'environnement alimentaire : assurer une offre alimentaire suffisante, durable et de qualité

★ **Coordonner les politiques sectorielles pour une cohérence autour de l'accès à l'alimentation de qualité pour tous** (logement, emploi, éducation, commerce, aménagement du territoire, agriculture) **et faire des territoires le levier de cette mise en cohérence** (…).

★ **S'assurer de la disponibilité d'une offre alimentaire de qualité pour tous et toutes** dans tous les territoires et notamment les Outremers, les quartiers prioritaires et les zones rurales (marchés, commerces de proximité, etc.) (…).

★ **Reconnaître une exception agri-alimentaire au niveau européen et français**, notamment dans le cadre des échanges commerciaux, afin de permettre d'éviter la spéculation sur les matières premières agricoles au niveau mondial.

(1) Des structures ont exprimé des positions dissensuelles ou des réserves sur certaines de ces recommandations. Celles-ci ont été développées dans le tableau des recommandations à partir de la page 57 de l'avis 91.

B – Mieux connaître la précarité alimentaire et mieux suivre les politiques visant à la prévenir et à la combattre

1. Diagnostic : Améliorer l'identification et le suivi des personnes en situation de précarité alimentaire

★ **Améliorer la connaissance des situations de précarité alimentaire en France** en :

- Poursuivant l'analyse de l'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire en population ;
- Poursuivant l'analyse de l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire et le travail entrepris par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère de la santé, avec la participation des associations concernées et des personnes ayant recours à l'aide alimentaire.
- Conduisant une étude pour mieux comprendre la micro-économie du porte-monnaie des ménages en situation de pauvreté (…).

★ **Encourager les collectivités locales à constituer des réseaux au niveau des territoires, et des villes en premier lieu, pour développer leurs actions d'identification des personnes en situation de précarité alimentaire** (…).

★ S'appuyer sur les initiatives d'aller vers (points itinérants, action sociale "hors les murs", partenariats entre universités et associations étudiantes) et celles qui répondent aux enjeux de lien social (jardins partagés, cantines solidaires ouvertes à toutes et tous et complémentaires à la distribution de denrées) permettant **d'identifier les personnes en situation de précarité alimentaire et de non-recours à l'aide alimentaire. Y intégrer la participation citoyenne** (…).

2. Mieux suivre et évaluer les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire au regard des besoins

C – Améliorer l'aide alimentaire telle que définie dans l'article L. 266-2 de code de l'action sociale et des familles (« fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. »)

1. Améliorer l'accès à l'aide alimentaire

★ **Renforcer l'information sur l'accès aux droits des personnes pour mieux lutter contre le non recours aux droits sociaux.**

2. Améliorer l'accueil

3. Améliorer l'accompagnement

4. Renforcer la coordination des acteurs

★ **Améliorer la coordination des acteurs de l'aide alimentaire à toutes les échelles** (locale, nationale, européenne) (…). Mobiliser et pérenniser les crédits et dispositifs de la stratégie pauvreté (…) pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure.

5. Garantir la qualité des denrées alimentaires distribuées

6. Ajuster les financements des structures de l'aide alimentaire

★ **Augmenter l'aide de l'État pour qu'une partie de l'aide alimentaire soit issue des producteurs locaux pratiquant l'agriculture durable**, dans l'objectif d'améliorer la qualité, la diversité et la durabilité des produits alimentaires des personnes en situation de précarité et de rémunérer décemment les producteurs français et la souveraineté alimentaire française.

D. Développer les initiatives complémentaires ou alternatives à l'aide alimentaire

1. Soutenir les nouvelles actions de solidarité alimentaire

2. Développer la coordination territoriale et multi-partenariale de la lutte contre la précarité alimentaire

3. Renforcer l'apport de la restauration collective

4. Créer des fonds dédiés permanents pour soutenir ces dispositifs

★ **Créer un fonds permanent pour accompagner des initiatives de solidarités alimentaires ouvertes à toutes et tous** visant à l'accès à une alimentation durable et de qualité ; s'inscrivant dans une dynamique émancipatrice par un investissement fort en animation pour un partage des savoirs sur l'alimentation ; proposant des moments et espaces conviviaux, qui contribuent à ce que les personnes soient parties prenantes du projet.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Conseil National de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15
www.cna-alimentation.fr - 01 49 55 80 78
cna@agriculture.gouv.fr - @CNA_Alim

© CNA - Avis n°91 - 2022

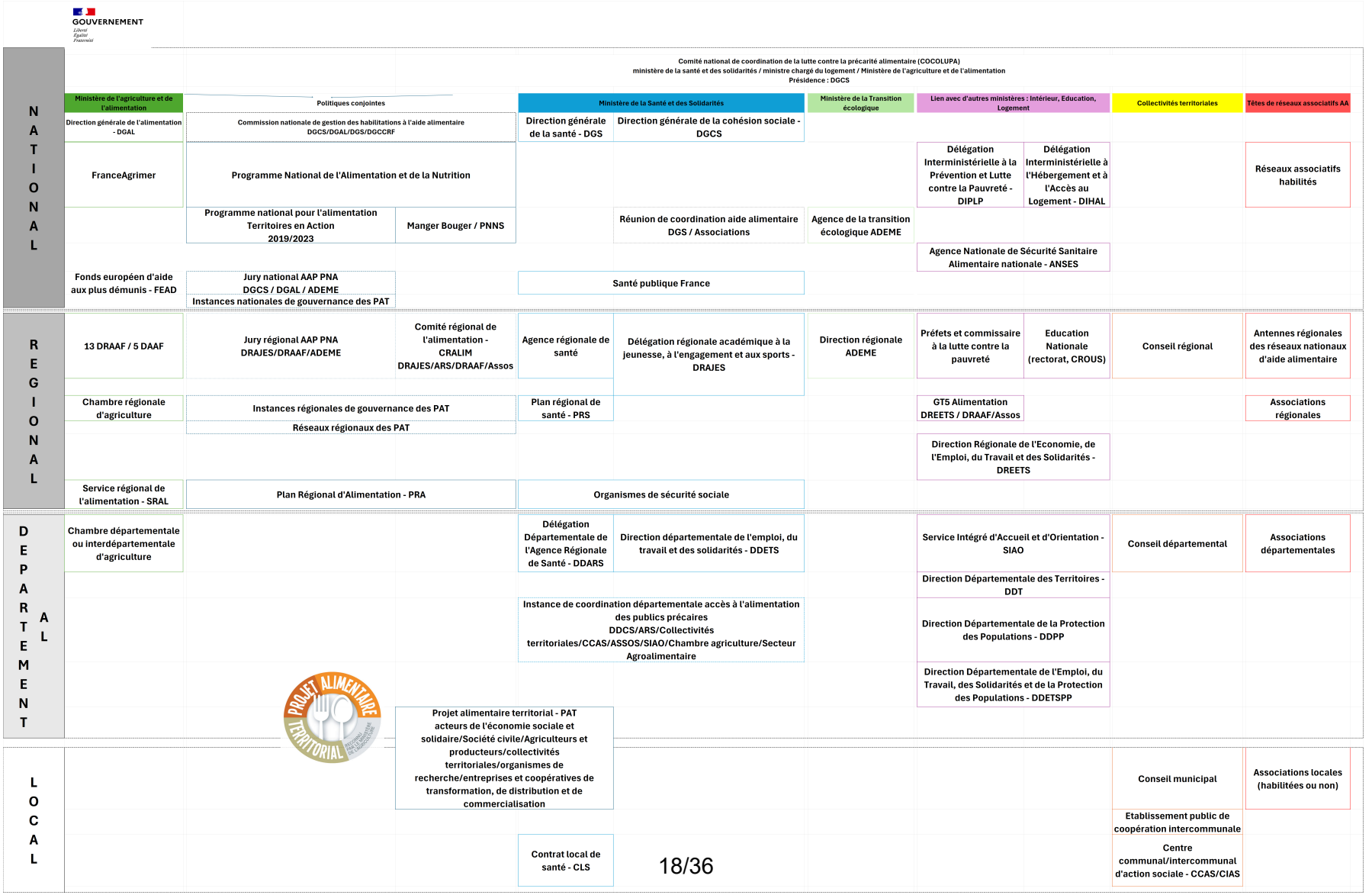
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

DOCUMENT 5

Animer la gouvernance de la politique de lutte contre la précarité alimentaire en France.

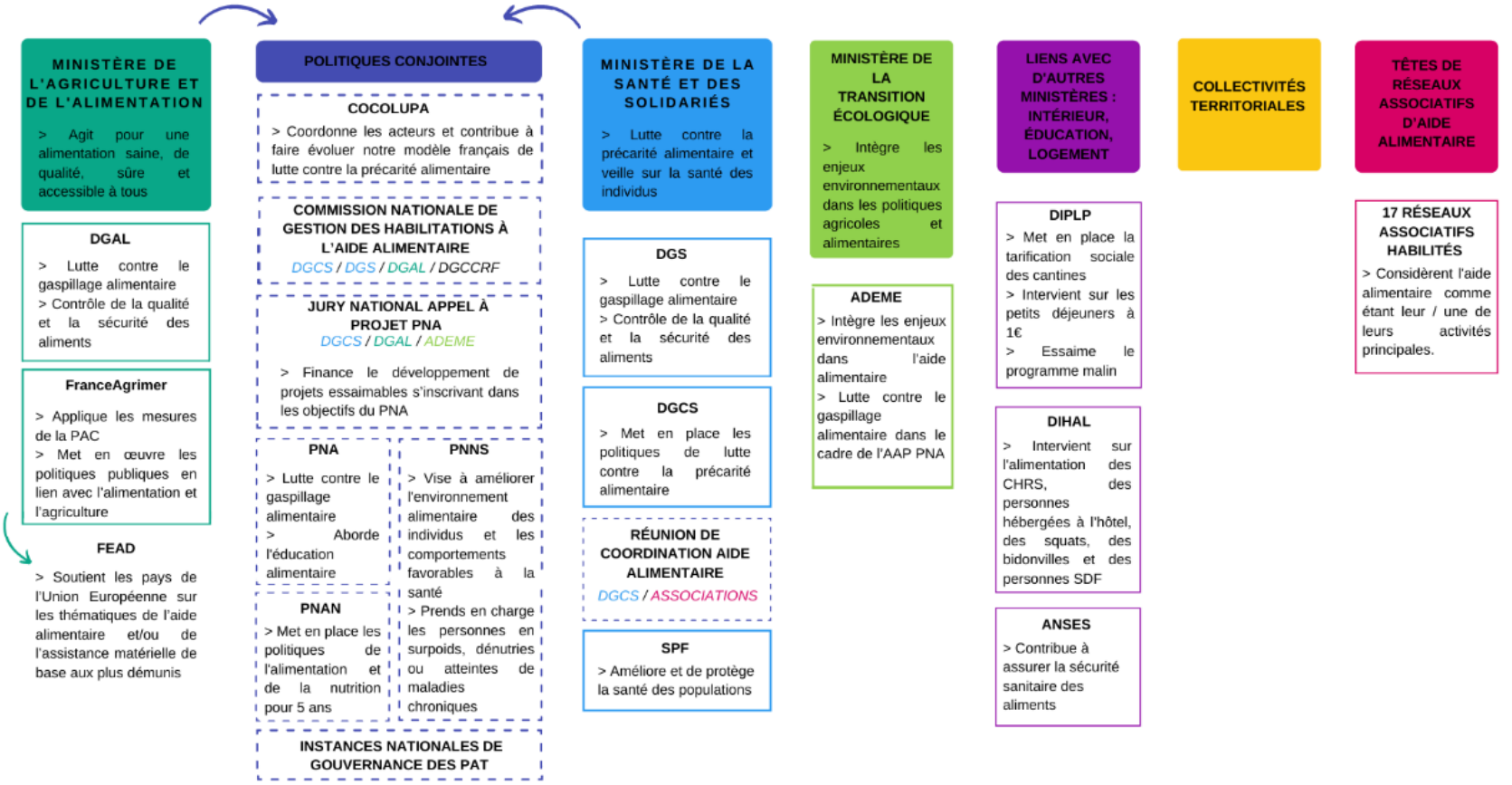
Comité de coordination de lutte contre La précarité alimentaire (Cocolupa)

I. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

II. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle nationale



Retrouvez la liste des abréviations dans notre document descriptif de l'animation de la gouvernance de la politique de lutte contre la précarité alimentaire en France.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

IV. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle départementale

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE OU INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE
> Intervient sur les champs économique, social et environnemental
> Fait le lien entre le monde agricole et les associations d'aide alimentaire

DDETSPP
> Prends en charge des questions d'insertion sociale et professionnelle
> Coordonne au niveau départemental de l'aide alimentaire

PAT
> Vise à relocaliser l'alimentation et l'agriculture dans les territoires
> Participe aux dispositifs d'aide alimentaire

DDARS
> Met en œuvre les politiques régionales de l'ARS dans les départements

DDETS
> Remplit des missions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle des personnes concernées
> Accompagne vers l'emploi, d'hébergement d'urgence, etc.
> Gère les associations départementales et locales d'aide alimentaire

INSTANCE DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE
> Réalise de diagnostics partagés concernant les fermetures des distributions alimentaires
> Apporte des réponses aux difficultés d'accès à l'alimentation et aux produits d'hygiène des personnes en situation de précarité

SIAO
> Organise et centralise des demandes et de l'offre d'hébergement et de logement
> Prends en charge l'insertion des personnes concernées

DDT
> Gère en contrôle les aides publiques pour la construction de logements sociaux ainsi que la rénovation urbaine des quartiers sensibles.

DDPP
> Assure la qualité de l'alimentation des consommateurs ainsi que leur protection économique et leur sécurité

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
> Met en place l'action sanitaire et sociale
> Met en place les dispositifs d'aide d'urgence
> Achète des denrées alimentaires et les redistribue aux structures locales de lutte contre la précarité alimentaire

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES
> Ne sont pas toujours spécialisées sur l'aide alimentaire

PERSONNES CONCERNÉES
> S'impliquent dans les structures et initiatives départementales

LÉGENDE
- Ministère de la Santé et des Solidarités (DGCS - DRJSCS - DDCS / DDS - ARS - DDARS)
- Ministère de la Transition écologique (ADEME - DRADEME)
- Acteurs en lien avec les autres ministères
- Plans stratégiques
- Personnes concernées
- Instances de coordination des politiques publiques d'accès à l'alimentation
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (DGAL - DRAAF/DAAF)
- Milieu associatif
- Collectivités territoriales

Retrouvez la liste des abréviations dans notre document descriptif de l'animation de la gouvernance de la politique de lutte contre la précarité alimentaire en France.

Bénédicte Bonzi : « Le système de l'aide alimentaire est violent »

Romain Gaspar | A la Une santé social | Actu expert santé social | France | Publié le 12/05/2023

Huit millions de Français ont encore besoin de l'aide alimentaire pour vivre. Ce système s'est pérennisé alors que des tonnes de produits alimentaires sont vouées à la destruction. L'anthropologue Bénédicte Bonzi s'est plongée durant cinq ans au sein des Restos du cœur pour mieux comprendre les défaillances du système.

Près de quarante ans après la loi « Coluche », huit millions de Français ont encore besoin de l'aide alimentaire pour vivre, selon le rapport annuel du Secours catholique sur l'état de la pauvreté en France. Pensée comme un dispositif d'urgence, l'aide alimentaire s'est pérennisée.

Le paradoxe est que, dans le même temps, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées chaque année en France, d'après l'Ademe. L'anthropologue Bénédicte Bonzi a donc voulu se plonger durant cinq ans au sein des Restos du cœur pour mieux comprendre les défaillances du système. Il en ressort un ouvrage dense, « La France qui a faim » (éd. du Seuil, 2023), qui fait le constat de bénévoles en souffrance, de bénéficiaires qui n'arrivent pas à sortir de la pauvreté et d'une faillite de notre système agricole. Mais Bénédicte Bonzi insiste : « Le problème n'est pas le comportement héroïque des bénévoles, qui sont là quoi qu'il arrive. » Elle pointe plutôt une structure qui ne permet pas de faire ce qu'il faut en temps et en heure, et la défiscalisation des dons des grandes surfaces qui poussent à surproduire et gaspiller, parce qu'elle permet de valoriser les surplus en les donnant aux associations de l'aide alimentaire.

« Je ne suis pas inquiète sur le fait que les structures de l'aide alimentaire ont trouvé comment continuer. Je suis inquiète au sujet des conséquences du système sur les personnes qui ont recours à cette aide », explique-t-elle. Pour y remédier, elle prône une sécurité sociale de l'alimentation et défend le rôle moteur des collectivités.

Vous dénoncez des « violences alimentaires ». De quoi s'agit-il ?

Ce sont des violences structurelles. Elles traduisent un système dans lequel une nourriture circule en abondance, mais elle n'est pas accessible à tous et elle impose à certaines personnes d'avoir recours à un circuit parallèle qui va avoir des conséquences psychologiques et physiques sur elles. Parmi les effets physiques, on retrouve l 'obésité, l'hypertension artérielle, les anémies, les problèmes dentaires.

Quand j'ai commencé le travail avec Les Restos du cœur, les bénévoles m'ont dit : « Les personnes ici, tu vas les voir gonfler. » On l'explique par la qualité de la nourriture et le stress dans lequel cette nourriture est obtenue. La personne qui récupère de la nourriture à l'aide alimentaire n'a pas envie de gaspiller car elle ne sait pas si elle va manger demain. Et son corps subit une alimentation largement constituée de surplus de l'agro-industrie et des grandes surfaces – viennoiseries, pain, produits transformés…

S'agissant des violences psychologiques, on peut citer l'obligation de devoir montrer une carte à chaque passage, de devoir justifier de sa situation de pauvreté, de montrer ses comptes. Il faut se mettre à nu pour pouvoir avoir recours à l'aide alimentaire. J'ai recensé beaucoup de cadres pour arriver à décrire vraiment ce que je voyais. Et finalement, c'est celui des violences faites aux femmes qui est apparu, hélas, comme le plus opérationnel. On constate un grand nombre de petits actes répétitifs qui vont avoir des répercussions à long terme sur les personnes parce qu'ils entraînent une perte de confiance en soi.

Que reprochez-vous au système de l'aide alimentaire ?

Le système n'est pas satisfaisant d'un point de vue humaniste car il est construit sur le travail gratuit des bénévoles. Il n'est pas normal que des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire ne puissent pas en sortir. Et il est inacceptable que le produit qui n'est plus bon pour celui qui a les moyens de le payer le soit assez pour celui qui ne les a pas. La production de nourriture ne fait pas défaut. C'est la répartition qui est inégalitaire. La défiscalisation des dons alimentaires ne permet pas de payer le prix juste aux paysans et de fournir de bons produits à tout le monde.

La loi « Garot » (relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire de 2016, ndlr) a aggravé la situation parce que les supermarchés jouissent d'avantages fiscaux et d'une baisse de la taxe de traitement des déchets grâce à leur don. Or, ils rajoutent un travail supplémentaire de tri aux structures de l'aide alimentaire et donnent uniquement les produits qu'ils ne peuvent plus vendre, soit de la nourriture de moins bonne qualité qu'avant la mise en place de cette loi.

En quoi une sécurité sociale de l'alimentation consisterait-elle ?

Il s'agit d'un projet politique assez inspirant. Des collectivités telles les métropoles de Montpellier, Toulouse ou Grenoble y réfléchissent déjà. On évalue à 150 euros par mois les besoins des personnes pour mieux s'alimenter.

L'idée serait de créer un système universel qui fournirait à chaque individu vivant sur le territoire une carte de sécurité sociale de l'alimentation avec 150 euros par mois pour mieux se nourrir. Ce serait aussi un moyen de repenser notre système alimentaire et agricole en définissant quels produits seraient pris en charge. Il faudrait faire revenir des agriculteurs dans les champs car, pour produire cette nourriture de qualité, nous aurions besoin de 1,5 million d'agriculteurs contre 400 000 aujourd'hui.

Il n'est pas question de soutenir le système agro-industriel, qui s'auto finance très bien. On subviendrait aux besoins de ce système – afin de garder la main – par une cotisation en faisant partie du fonctionnement de la caisse. La nourriture est une porte d'entrée pour restaurer de la démocratie.

De quelle façon les collectivités peuvent-elles agir contre la précarité alimentaire ?

Beaucoup le font déjà, mais elles pourraient mieux sécuriser les subventions et les moyens logistiques des associations. Il faut donner aux associations la possibilité d'être dans des locaux confortables, bien équipés, et d'avoir accès à un camion frigorifique. Les associations ne cessent de courir après les subventions. La décentralisation a aggravé cette précarité à cause du risque de perte de financements lors des alternances municipales.
L'autre problème est que, parfois, certains projets, comme des épiceries sociales mobiles, n'ont des financements que pour les premières années parce que c'est considéré comme de l'innovation. Or, après, le rôle de coordination des collectivités est essentiel afin de mutualiser les forces et d'éviter les doublons.

La difficulté pour les collectivités est de trouver de nouvelles formes d'accompagnement pour les personnes qui ne voient pas leur revenu augmenter et qui ne peuvent pas sortir des systèmes d'aide alimentaire. Je pense en particulier aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, à celles qui ont de longues maladies…Il n'y a rien de plus tragique que de lâcher la main d'une personne que l'on a accompagnée. Le pire, dans ces situations, est de rechuter car c'est un cercle vicieux très complexe. Les épiceries sociales constituent aussi un levier important pour que les personnes reprennent confiance en elles en leur permettant de refaire des achats payés petit à petit.

SYNTHÈSE

Cartographie & premiers éléments d'analyse autour des expériences locales inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation



Septembre 2025



Contexte

Notre système alimentaire actuel est en crise : il nuit à l'environnement, fragilise les paysans, et rend l'alimentation de qualité inaccessible à beaucoup, malgré son apparent « faible » coût (Secours Catholique et al., 2024). En réalité, l'État dépense 67 milliards d'euros par an pour compenser les effets négatifs de ce système, notamment sur la santé et l'environnement.
Face à cela, des citoyens, chercheurs (Paturel, Ndiaye, Bricas, etc.) et associations ont lancé depuis 2020 l'idée d'une **Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)**, inspirée de la Sécu de 1946 (ISF-Agrista, 2019).
Ce modèle vise un accès universel à une alimentation saine, via une cotisation collective, une sélection démocratique des producteurs, et une gouvernance citoyenne (Collectif SSA, 2025). Des expérimentations concrètes inspirées de ces principes voient le jour partout en France, en ville comme en milieu rural. Elles reconnectent alimentation et démocratie, en redonnant du pouvoir d'agir aux citoyens. En février 2025, une proposition de loi a été déposée pour tester ce modèle sur 20 territoires (Assemblée nationale, 2024), elle n'a - à ce jour - pas abouti. Cette démarche cherche à sortir de la logique caritative, pour garantir un **droit effectif à bien manger pour toutes et tous.**

Objectifs de l'étude

Portée par une vision ambitieuse d'un droit universel à une alimentation de qualité, la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) inspire depuis 2019 près d'une centaine d'expérimentations locales en France.
Pour accompagner cette dynamique, quatre financeurs majeurs – l'ADEME, la Banque des Territoires, la Fondation Daniel et Nina Carasso et la Fondation de France – ont confié à Let's Food et Vertigo Lab une étude nationale. Celle-ci vise à cartographier les initiatives existantes, analyser leurs dispositifs socio-économiques et recenser les approches de suivi et d'évaluation mises en place. Au-delà de recenser les pratiques, faciliter l'inspiration et la mutualisation, l'objectif est aussi d'éclairer comment ces expérimentations locales s'inscrivent dans les trois piliers fondateurs de la SSA et nourrissent le débat national.

Dispositif socio-économique

Le dispositif socio-économique désigne la manière dont une initiative organise ses ressources humaines, financières et matérielles pour fonctionner. Il combine les sources de financement, la répartition des charges et l'implication des acteurs, en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire et aux objectifs du projet. (Définition construite par Let's Food et Vertigo Lab à partir de : Associations.gouv.fr, 2024 ; Le Mouvement associatif, 2022)

Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est un ensemble structuré des outils, méthodes et processus permettant d'apprécier la mise en œuvre, les résultats et les effets d'un projet au regard des objectifs définis (Gertler P.J., Martinez M., Premand P., Rawlings L. B. Banque Mondiale. (2011). L'évaluation d'impact en pratique.)

Méthodologie

Cette étude, conduite entre mars et août 2025, s'est appuyée sur une démarche exploratoire combinant analyse documentaire, co-construction d'outils, enquête par questionnaire, focus groupes et entretiens individuels. Une proposition méthodologique a été validée par un comité de pilotage (financeurs) et un comité d'experts (chercheurs), avec une note d'intention rappelant que l'objectif n'était pas d'évaluer mais de mieux comprendre les expérimentations.

- Un questionnaire quantitatif, co-construit avec divers acteurs et ouvert sur 3 semaines, a permis de recueillir des données homogènes sur 105 initiatives, malgré des critiques sur ses limites à refléter la complexité des projets. Parmi elles, 32 caisses alimentaires ont été retenues comme cœur d'analyse, malgré la diversité des formes de démocratie alimentaire identifiées, car elles incarnaient le plus clairement les principes de la SSA. Les réponses ont révélé des niveaux d'avancement très hétérogènes, limitant les possibilités d'analyse quantitative. Ce constat a renforcé le choix de recentrer l'étude sur une approche qualitative, plus adaptée pour saisir la complexité des dynamiques locales.
- Quatre focus groupes ont approfondi les dynamiques de démocratie alimentaire, les dispositifs socio-économiques et le suivi-évaluation.
- 7 entretiens ont complété l'analyse avec un éclairage local et contextuel.
- Un plan d'analyse structuré a ensuite permis de traiter les résultats selon les grands axes de l'étude.

Cette étude constitue un point de départ pour des travaux plus approfondis, nécessaires pour accompagner le développement de ces initiatives dans le temps.

Caisse commune de l'alimentation

Une caisse commune de l'alimentation peut être définie comme un "dispositif territorial multi-acteurs, basé sur la gestion collective d'un budget selon un principe de redistribution. Son système décisionnel repose sur un comité citoyen de l'alimentation, qui représente un espace d'éducation populaire, de citoyenneté et d'empowerment."
(Scherer et al., 2024).

Bilan et réflexions : 4 idées à retenir de l'étude

#1 Un foisonnement d'expérimentations « inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation » depuis 2021, qui appelle à renforcer la capitalisation et la mutualisation

Depuis 2021, le paysage des expérimentations territoriales s'inspirant de la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) s'est considérablement étoffé, avec aujourd'hui au moins 105 initiatives recensées, dont 60 caisses alimentaires sur lesquelles nous avons fait le choix de centrer notre étude. Ce mouvement, encore récent, a connu une accélération notable en 2024, témoignant d'un intérêt croissant pour ces modèles innovants qui visent un accès universel ou quasi-universel à une alimentation saine, durable et démocratiquement gouvernée.

Ces initiatives se caractérisent par des profils très diversifiés : des tailles variables, de 50 à 500 expérimentateurs (individuels ou foyers) ; une répartition équilibrée entre espaces urbains et ruraux, avec une forte présence dans les territoires marqués par la précarité alimentaire, mais aussi des zones mixtes. Elles bénéficient d'une pluralité de portages, allant d'associations citoyennes aux collectivités territoriales, en passant par des structures agricoles ou sociales.

Cependant, de nombreuses petites expérimentations restent aujourd'hui peu visibles, manquent de ressources ou de relais institutionnels, notamment du fait d'un démarrage récent. Il est donc essentiel de poursuivre la mise à jour régulière de la cartographie des caisses et initiatives, tout en enrichissant la base de données avec des informations clés, pour faciliter la mise en réseau et la mutualisation. Par ailleurs, renforcer les dispositifs de capitalisation collective et financer la mise en lien des acteurs permettraient de valoriser les retours d'expérience et d'optimiser les apprentissages, conditions nécessaires pour structurer durablement cette dynamique en plein essor, sans pour autant figer une vision de "la" caisse alimentaire locale.

#2 Des objectifs de caisses alimentaires en co-construction, diversifiés selon les contextes, à clarifier en cohérence avec les ressources disponibles et les attentes des financeurs

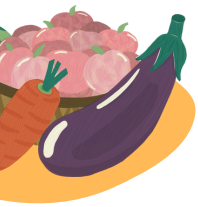
Les expérimentations locales de caisses alimentaires reflètent une grande diversité d'objectifs, qui sont co-construits selon les particularités territoriales, les partenaires engagés, les profils des bénéficiaires et les temporalités envisagées. Si la Sécurité sociale de l'alimentation nationale constitue pour certains un horizon politique fort, toutes les caisses ne sont pas pour autant intégrées au sein du Collectif SSA national ni inscrites dans une dynamique politique similaire.

Cette pluralité soulève des questionnements importants sur la cohérence entre les ambitions affichées et les moyens mobilisés. Beaucoup d'initiatives privilégient en phase expérimentale des objectifs de long terme, notamment la mobilisation citoyenne, la gouvernance démocratique locale et le changement des pratiques individuelles. Ces ambitions doivent être relativisées car la construction d'une démocratie alimentaire exige un temps long alors que les moyens et les durées des expérimentations sont limitées et ne permettent pas toujours de les atteindre. Par ailleurs, l'échelle actuelle des initiatives ne permet pas d'illustrer à court terme les impacts potentiels d'une SSA nationale sur la transition agroécologique et alimentaire (structuration de filières agricoles durables ou transformation des régimes alimentaires par exemple). Au-delà de leur échelle et de leur caractère récent, ces expérimentations se font et évoluent dans un système social, économique et politique devant plus largement être transformé (Webb et al., 2020).

Une clarification des objectifs à moyen et long terme, des indicateurs de suivi adaptés et une réflexion partagée sur les impacts attendus au niveau systémique doivent guider les décisions de financement. Enfin, il convient d'encourager la complémentarité entre différents dispositifs et politiques publiques aussi bien nationales que locales, comme les Projets Alimentaires Territoriaux, et de favoriser une diversité des partenaires pour maximiser les effets d'échelle et la pertinence locale.

#3 Des expérimentations qui assument leur dépendance aux financements extérieurs tout en explorant des systèmes hybrides : la nécessité de sécuriser les ressources humaines et l'ingénierie dans la durée

La mise en œuvre des caisses alimentaires et initiatives associées requiert un investissement humain conséquent, notamment pour la mobilisation et l'accompagnement des habitants, la gouvernance participative, et la coordination multi-acteurs. Ce « travail de dentelle » repose encore largement sur le bénévolat, ce qui interroge la pérennité des projets.



Les postes liés à l'ingénierie, aux ressources humaines et aux fonctions de coordination sont souvent les plus difficiles à financer, d'autant que les contributions volontaires, brique plus ou moins centrale des dispositifs socio-économiques des expérimentations, ne garantissent pas l'équilibre financier. Par ailleurs, le contexte budgétaire contraint et la multiplication des projets conduisant à la dilution des financements disponibles fragilisent la stabilité des initiatives.

Pour relever ces défis, il est essentiel de soutenir les expérimentations sur la durée, en mettant notamment en place des conventions pluriannuelles d'objectifs. Celles-ci permettraient de limiter le temps consacré à la recherche continue de financements et de garantir la mise en œuvre sereine des plans d'action. Les collectivités territoriales ont, à ce titre, un rôle clé à jouer pour sécuriser les ressources financières et veiller à la cohérence ainsi qu'à la transversalité des politiques publiques et des projets de territoire, en particulier dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux.

Parallèlement, il apparaît crucial de financer des études et expérimentations autour de modèles économiques hybrides. Ceux-ci pourraient inclure des partenariats avec des entreprises, des mécanismes de défiscalisation, des contributions volontaires patronales, ou encore la valorisation des externalités positives, au regard des coûts cachés liés aux modes actuels d'alimentation.

#4 Des dispositifs de suivi-évaluation très hétérogènes et en cours de construction, qui appellent à une mutualisation et une clarification des objectifs réalistes

Le suivi et l'évaluation des expérimentations sont des leviers essentiels pour mesurer les avancées, ajuster les stratégies et démontrer l'impact des actions. Pourtant, les moyens humains et financiers consacrés à ces démarches varient fortement d'un projet à l'autre, ce qui entraîne des pratiques parfois peu systématiques ou insuffisamment rigoureuses. Les premiers retours d'expérience confirment que les partenariats avec des **organismes spécialisés** peuvent jouer un rôle décisif pour structurer et fiabiliser les évaluations.

Dans la perspective de mutualisation, le projet Intercaisses, lancé en 2024 et coanimé par VRAC France et le Réseau CIVAM, constitue un exemple particulièrement inspirant de capitalisation collective. Il réunit aujourd'hui treize initiatives locales de caisses alimentaires afin de construire une véritable boîte à outils issue des projets pionniers et transmettre ces apprentissages aux collectivités, associations et collectifs citoyens intéressés.

Il demeure néanmoins indispensable de définir des objectifs de suivi-évaluation proportionnés aux ressources disponibles, afin d'éviter des attentes irréalistes qui pèseraient sur les équipes de terrain. Cette structuration est déterminante pour accompagner la montée en maturité des initiatives, améliorer la qualité des données recueillies et fournir aux financeurs des informations fiables pour piloter leurs soutiens et orienter les stratégies à moyen et long terme.

Livrables

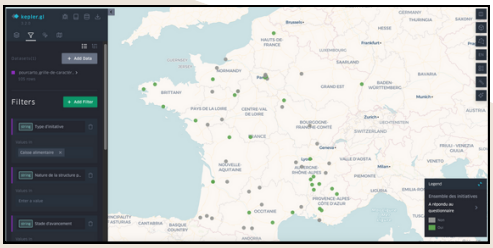
Les livrables de cette étude s'articulent autour de quatre volets complémentaires.

- Le premier est un **rapport** qui dresse un premier état des lieux sur les expérimentations locales inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation en cours, accompagné d'une synthèse de quatre pages pour en diffuser les principaux enseignements.
- Le second est un **guide méthodologique**, proposant des outils et retours d'expériences inspirants pour accompagner le suivi et l'évaluation des projets.
- Le troisième volet comprend **deux tableaux structurants**, destinés en priorité aux financeurs et disponibles sur demande : un descriptif, qui recense les expérimentations et leurs caractéristiques clés, et un analytique, qui permet de les comparer selon différents critères.
- Enfin, une **cartographie interactive** permet de visualiser l'ensemble des expérimentations recensées, d'appliquer des filtres selon plusieurs variables et d'accéder aux informations de chaque dispositif.









Chiffres clés

105 initiatives de démocratie alimentaire recensées

dont **60** caisses alimentaires

dont **32** ayant répondu au questionnaire

Les régions
- AURA
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie

concentrent le plus d'expérimentations



Des expérimentations de caisses qui se multiplient sur l'ensemble du territoire, aussi bien urbain que rural

La majorité des caisses ont démarré entre le 2e semestre 2024 et le 2e semestre 2025

3 caisses ont plus de 300 expérimentateurs

53% des caisses comptent entre 20 et 50 expérimentateurs

70 % ont déclaré viser une portée universelle (public représentatif du territoire)

Les caisses consolident les écosystèmes d'acteurs à l'échelle territoriale

Une gouvernance collective associant acteurs publics, agricoles, sociaux et économiques facilite l'implantation et le développement des caisses.

Des expérimentations qui affichent des objectifs ambitieux qui s'inscrivent dans le temps long

- accès à l'alimentation durable
- renforcer le pouvoir d'agir des citoyen.es

23 mois en moyenne entre le début de la réflexion et les premiers transferts financiers

Des expérimentations dont les calendriers sont courts et chargés et les moyens insuffisants

- Budget annuel moyen de 299 110 €
- Budget annuel médian de 129 500 €

L'élargissement du nombre d'expérimentateurs renforce les besoins d'animation et les besoins financiers → **65%** des équivalents temps plein (ETP) mobilisés sont assurés par des bénévoles.

La démocratie alimentaire au coeur des projets, de leurs finalité et moyens

Définition participative des objectifs	Construction participative de la Charte de conventionnement	Définition participative des modalités de contribution et de rétribution	Participation citoyenne aux instances de gouvernance
28/32	20/32	25/32	18/32

Des initiatives à l'impact encore incertain sur la transition agroécologique à l'échelle des territoires :

- sur les changements de pratiques agricoles
- sur la structuration de filières biologiques et locales
- sur les changements de pratiques alimentaires

17/32 expérimentations ont comme critère de sélection des produits ou commerces la durabilité environnementale des produits proposés (AB, écolabel pêche durable ou équivalent)

15/21 & 11/21 expérimentations ont établi un conventionnement respectivement avec des points de vente producteurs et de la vente à ferme (21/32 caisses ont démarré le conventionnement)

Les moyens humains et financiers nécessaires sont importants, les expérimentations sont dépendantes de financements externes.

63% du budget provient de financements externes (35 % publics, 28 % privés) (17/32 caisses)

37% de l'autofinancement, principalement via les contributions volontaires

La place des collectivités se renforce

★ **10/32** caisses ont intégré un Projet Alimentaire Territorial dans leur gouvernance

★ **9/32** caisses sont financées en partie par un Projet Alimentaire Territorial

★ **4/32** caisses sont portées directement par des collectivités territoriales

Suivi-évaluation

Sur les 29 caisses ayant fourni des renseignements quant à leur dispositif de suivi-évaluation :

26 ont mis en place un système de suivi et/ou évaluation

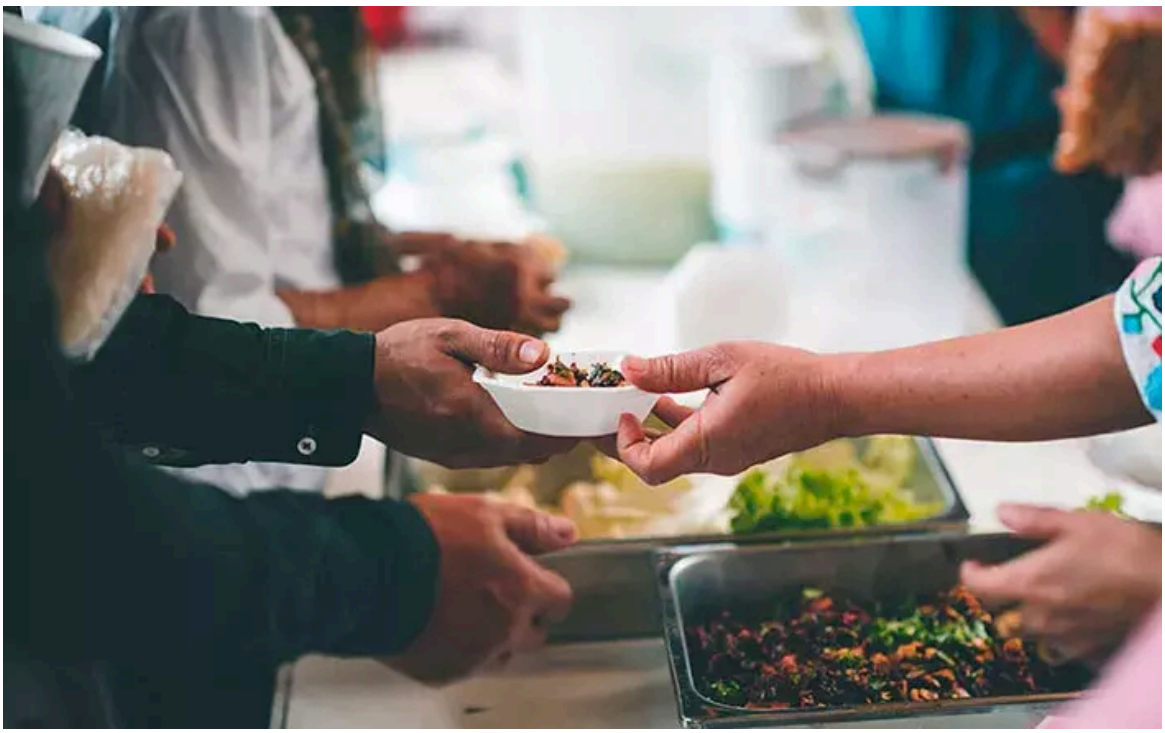
17 ont mis en place des indicateurs

15 disposent d'un budget dédié

15 ont des liens avec la recherche

Lutter contre la précarité alimentaire

Publié le 20/12/2022 Mis à jour le 16/04/2024 |



Lutte contre la précarité alimentaire : définition, cadre juridique et habilitation

Définition

Depuis 2018, le Code d'action sociale et des familles (CASF) définit la lutte contre la précarité alimentaire comme suit :

La lutte contre la précarité alimentaire

« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes.
Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. » (article L-266-1 du CASF)

L'aide alimentaire

« L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement. Cette aide, qui vise à répondre aux besoins en volume, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, des critères de qualité des denrées alimentaires, est apportée tant par l'Union européenne que par l'Etat ou toute autre personne morale. » (article L-266-2 du CASF)

Cadre juridique de l'activité d'aide alimentaire

L'activité d'aide alimentaire peut être réalisée librement par toute structure en dehors du cadre juridique de l'habilitation pour l'aide alimentaire. Cependant, si une structure souhaite obtenir des financements publics en numéraire ou en nature, alors l'habilitation est obligatoire.

L'**habilitation** constitue un acte par lequel l'État reconnaît qu'une personne morale de droit privé remplit bien les conditions requises pour recevoir des contributions publiques pour mettre en œuvre l'aide alimentaire. Le seul objet de l'habilitation est d'autoriser les structures à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre d'une activité d'aide alimentaire.

Télécharger le PDF | Cadre juridique de l'habilitation pour l'aide alimentaire

pdf 460.38 Ko

Télécharger le PDF | Liste des associations françaises habilitées pour l'activité d'aide alimentaire

pdf 418.99 Ko

Télécharger le PDF | Liste des membres désignés en 2024 par les associations habilitées pour l'aide alimentaire

L'État engagé pour lutter contre la précarité alimentaire

L'organisation de la lutte contre la précarité alimentaire

Le pilotage

L'alimentation est un des déterminants majeurs de la santé et de la lutte contre la précarité. Elle joue également un rôle essentiel sur les questions d'identité, de lien social et familial, de plaisir, de culture et d'appartenance. La politique de lutte contre la précarité alimentaire menée par l'État vise à **favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante** aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

La coordination : Cocolupa

Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) est une instance créée par l'État en 2020 qui rassemble les divers types d'acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire : associations de solidarité, fondations privées, administrations et institutions, fondations privées, organismes de la recherche publique, etc. Elle permet de **coordonner les actions de lutte contre la précarité alimentaire** et de travailler collectivement sur des problématiques auxquelles les acteurs font face au sein de groupes de travail.

Le budget alloué pour lutter contre la précarité alimentaire

Crédits nationaux

L'État soutient financièrement les structures habilitées au titre de l'aide alimentaire par le biais du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », qui comprend :

- les **crédits nationaux pour l'aide alimentaire** visant à financer l'animation et le fonctionnement des structures associatives habilitées au national pour la distribution alimentaire, dont le nouveau **programme Mieux manger pour tous** ;
- les **crédits déconcentrés** qui permettent de soutenir les associations de lutte contre la précarité alimentaire au niveau local de l'aide alimentaire sur les territoires ;
- les **crédits nationaux aux épiceries sociales** (CNES) pour l'achat de denrées alimentaires par les associations nationales têtes de réseau des épiceries sociales et solidaires.

Avec ces différents crédits, l'État soutient notamment des actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire chez les jeunes, comme les étudiants ou les enfants de moins de 3 ans.

Fonds européen

La Commission européenne a adopté le 28 octobre 2022 le **nouveau programme de Soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA)** du **Fonds social européen plus (FSE+)**. Doté d'un financement de **647 millions d'euros** sur une durée de six ans, ce programme, qui assure la continuité du programme du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 2014-2020, vise à **lutter contre la précarité alimentaire en France**. Il est cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 90 % des dépenses effectuées, la contribution nationale s'élevant à 65 millions d'euros. Ce programme européen est géré par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), rattachée au ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Il propose à la fois :

- une aide alimentaire aux publics bénéficiaires les plus fragiles ;
- et une offre globale d'insertion dans une optique d'accueil, d'écoute et d'accès aux droits des personnes.

Par ailleurs, une **consultation publique** a été lancée concernant l'**évaluation du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)**. Pour y répondre, cliquez ici jusqu'au **8 mai 2024** inclus.

Les dispositifs soutenus par l'État pour lutter contre la précarité alimentaire

Pour accéder à l'alimentation

Les dispositifs de l'État pour lutter contre la précarité alimentaire ont été définis dans le cadre du groupe de travail n° 8 du Cocolupa. Ils proposent des solutions adaptées non seulement à la diversité des situations de précarité alimentaire mais également à la diversité des contextes territoriaux. Ces solutions sont par ailleurs respectueuses de la dignité des bénéficiaires, de leurs attentes mais aussi des évolutions de leurs besoins (augmentation des retraités, des travailleurs pauvres et des familles monoparentales ces dernières années).

Les différents dispositifs

- Les distributions de colis ou paniers alimentaires
- Les distributions de paniers solidaires de produits frais
- Les distributions de repas
- Les épiceries sociales et solidaires
- Les groupements d'achats citoyens
- Les jardins collectifs
- Les maraudes alimentaires
- Les restaurants sociaux et solidaires

Pour les bébés

- **Le Programme Malin** vient en soutien des familles à faible budget pour leur permettre d'offrir une alimentation saine et équilibré à leur bébé. Il se caractérise par une aide financière et des conseils de professionnels en nutrition pour les petits.
- **Le Pacte pour les premiers pas** est une opération visant à soutenir la distribution des produits alimentaires et d'hygiène spécifiques aux bébés (0-3 ans) par les associations d'aide alimentaire.

Pour les enfants

- **Les petits-déjeuners à l'école** permettent aux écoliers de petit-déjeuner gratuitement.
- **La tarification sociale dans les cantines** propose des tarifs différenciés aux familles, selon leurs revenus et le nombre d'enfants du foyer (ou sur le quotient familial CAF). Le Pacte des solidarités soutient la généralisation de ce dispositif dans les cantines des collèges, surtout ceux en REP ou REP+.
- **Le dispositif Cantines à 1€** permet aux enfants de familles modestes de manger à la cantine à tout petit prix.
- **Les programmes « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école »** visent à promouvoir auprès des élèves des comportements alimentaires plus sains et à améliorer leurs connaissances des produits.

Pour les étudiants

- **Les repas au Crous à 1€** permettent aux étudiants qui ont des difficultés économiques de manger à petit prix au restaurant universitaire.

Pour renforcer la qualité de l'alimentation

Le programme Mieux manger pour tous (MMPT)

Inscrite dans le Pacte des solidarités, la mise en place d'un fonds d'aide alimentaire durable ayant pour but de renforcer la qualité de l'aide alimentaire a été annoncée le 3 Novembre 2022 par la Première ministre. Ces moyens nouveaux s'inscrivent dans la suite des travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi EGAlim, avec les objectifs suivants :

- améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ;
- réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire ;
- permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Précarité alimentaire : la Seine Saint-Denis se mobilise à tous les niveaux

Mariette Kammerer | Actu expert santé social | Régions | Publié le 21/12/2023

En cette période d'inflation, les initiatives se multiplient dans le département le plus pauvre de France pour lutter contre la précarité alimentaire : expérimentation d'un « chèque alimentation durable », soutien aux achats groupés, circuit solidaire d'aide alimentaire, redistribution des surplus de la restauration collective.



Département, intercos et communes du 93 déploient chacun à leur niveau des mesures pour favoriser l'accès des plus précaires à une alimentation de qualité.

Dans le cadre de son plan alimentaire territorial (PAT) le conseil départemental va expérimenter en 2024 un « chèque alimentation durable » couplé à des actions sur la santé et la nutrition. « Ce dispositif consiste en un transfert monétaire de 50€ mensuels par personne du foyer pour les achats alimentaires, explique Romain Dhainaut, chargé de mission au PAT du 93. Les achats pourront se faire via une carte de type « tickets restaurant » et le montant de l'aide sera majoré de 50% pour les produits « durables » ou réalisés dans des commerces labellisés ».

Des chèques « alimentation durable »

Ce chèque alimentation sera déployé dans 4 communes auprès de 1350 personnes pendant six mois. Les quatre publics cibles sont les femmes enceintes et mères de jeunes enfants, personnes âgées, étudiants, et les habitants de quartiers prioritaires. « Un comité réunissant les circonscriptions sociales, la PMI et les CCAS va constituer des listes en accord avec les personnes », précise le chargé de mission. Les ateliers de santé-nutrition seront assurés par des associations locales. Ils amèneront les personnes vers des tiers-lieux alimentaires, épiceries solidaires, fermes urbaines, et sessions de sensibilisation.

Ce dispositif s'inspire du projet « Passerelle » mené à Montreuil en 2022 auprès de 200 ménages précaires (840 personnes) des quartiers prioritaires. Il combinait une aide monétaire de 63€ par mois et par personne pendant quatre mois, et un accompagnement social individualisé pour identifier les besoins et améliorer l'accès aux droits. Le bilan confirme des effets positifs sur la quantité et la qualité de l'alimentation, mais aussi sur le moral des personnes.

Achats groupés et plateforme logistique solidaire

Autre initiative, la structure intercommunale Plaine Commune soutient la création de réseaux d'achats alimentaires groupés : « Une association locale est chargée d'initier trois groupements d'achats et une salariée a été recrutée pour coordonner les commandes et les distributions qui commenceront en janvier 2024 à Aubervilliers, Stains et Saint-Denis », explique Lauriane Gabelle, cheffe du PAT de Plaine Commune. L'initiative s'appuie sur le modèle de VRAC (vers un réseau d'achat en commun) qui permet d'acheter des produits de qualité à moindre coût.

Plaine Commune accompagne également depuis un an la plateforme logistique solidaire « au bon transit » qui permet de « mutualiser le circuit de collecte des invendus, stocker et distribuer les produits auprès d'épiceries sociales ou régies de quartier, ajoute Lauriane Gabelle. L'enjeu est aussi de pouvoir cibler les produits récupérés – fruits et légumes bio par exemple – et faire des achats directs aux producteurs pour améliorer la qualité de l'aide alimentaire».

Renforcer la restauration scolaire

Un autre levier actionné par les communes du 93 est la restauration scolaire. La Ville de Saint-Denis a fait le choix de la gratuité de la cantine pour les classes de maternelles, CP et Ulis, étendue depuis cette rentrée au CE1 et CE2. Dans le même temps, la ville s'est efforcée de « réduire le gaspillage et d'adapter les quantités, ce qui lui a permis d'économiser 150 000€ par an », précise Lauriane Gabelle.

Pour lutter à la fois contre le gaspillage et la précarité alimentaire, la ville d'Aubervilliers redistribue les excédents de sa restauration collective à la cantine solidaire «Rest'Auber ». Ce restaurant ouvert à tous sert des repas complets pour 3,50€ et des repas gratuits aux plus précaires sur orientation du CCAS.

Pour sortir de la précarité alimentaire, la notion de « sécurité sociale de l'alimentation » fait son chemin . Comme l'assurance maladie, elle consisterait dans le versement d'un « salaire socialisé universel, de 100€ ou 150 € mensuels, assis sur des cotisations et utilisable uniquement auprès de producteurs ou magasins conventionnés », expliquait l'économiste Bernard Friot, invité le 28 novembre à une rencontre à Saint-Ouen organisée par Profession Banlieue. « On ne va pas initier nous-mêmes cette politique, mais on accompagne des projets qui peuvent être une base », note Lauriane Gabelle.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Sécurité sociale alimentaire : des innovations locales à rebrousse-poil du système alimentaire caritatif
- Aide alimentaire : « On marche sur la tête ! »
- Bénédicte Bonzi : « Le système de l'aide alimentaire est violent »

DOCUMENT 10

Plan d'action de transformation de l'aide alimentaire et de la lutte contre la précarité alimentaire

Publié le 15/12/2023 |



Lancé le 7 juillet 2021, le Plan d'action de transformation de l'aide alimentaire et de lutte contre la précarité alimentaire, co-construit par les membres du Cocolupa autour de cinq objectifs, vise notamment à :

- garantir la réponse à court terme aux situations d'urgence : répondre aux besoins essentiels de se nourrir et de nourrir les siens ;
- prévenir la précarité alimentaire en tenant compte des réalités de chaque public ;
- activer les différents leviers : juridique, financier, de partage de l'information, de capitalisation des savoirs et mutualisation des connaissances ;
- garantir une gouvernance partagée avec les acteurs, interministérielle et territorialisée ;
- intégrer la dignité, l'autonomie des personnes, la qualité nutritionnelle de l'alimentation et les enjeux de durabilité du système, à tous les niveaux de lutte contre la précarité alimentaire.

Le Plan d'action a permis de cadrer le premier cycle de travail du Cocolupa (2021-2022) qui s'est organisé en huit groupes de travail (GT) réunissant différents acteurs œuvrant en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire. Ils ont œuvré à la production de livrables qui témoignent de la richesse du travail des membres de l'instance :

GT1 – Mieux caractériser la précarité alimentaire et les parcours des personnes en situation de précarité alimentaire

Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle locale

Le livrable réalisé par le groupe de travail n° 1 a vocation à aider les acteurs locaux à mieux connaître les caractéristiques de la précarité alimentaire sur leur territoire. Il présente chaque étape d'un diagnostic de la phase de cadrage jusqu'à la production des livrables, en proposant des ressources utiles ainsi que trois études de cas. En complément, un tableur recense les différents indicateurs de la lutte contre la précarité alimentaire, afin de mieux outiller les acteurs.

GT2 – Clarifier la gouvernance nationale et territoriale de la politique de lutte contre la précarité alimentaire

Charte de fonctionnement du Cocolupa

Approuvée le 7 novembre 2022 par les membres du Cocolupa, la Charte de fonctionnement présente clairement l'organisation générale du comité, sa composition, ses missions et la tenue de ses travaux. Toute modification de la Charte doit être présentée au Cocolupa plénier, en vue d'être adoptée. La Charte est susceptible d'évoluer dans l'optique de la participation de personnes concernées par la précarité alimentaire au sein de l'instance.

Animer la gouvernance de la lutte contre la précarité alimentaire en France

Ce guide est un document décrivant les gouvernances nationales et territoriales de la lutte contre la précarité alimentaire. Il détaille les rôles et les liens entre les acteurs ainsi qu'entre les différents niveaux de gouvernance. Un schéma institutionnel avec les quatre échelles – communale, départementale, régionale et nationale – ainsi qu'une infographie pour chacune d'entre elle accompagnent ce guide.

GT3 – Mutualiser les connaissances afin de permettre l'essaimage des bonnes pratiques et inspirer de nouveaux modèles

Constituer un portail de la lutte contre la précarité alimentaire

Cette note rendue par le groupe de travail n° 3 préfigure un portail de ressources permettant de mutualiser les informations entre acteurs. Elle présente à la fois la forme, le contenu et les activités que pourraient prendre ce portail, ainsi que les financements et moyens estimés nécessaires à cette proposition.

GT4 – Rapprocher les acteurs de l'économie sociale et solidaires intervenant sur la chaine de production / transformation / transport / distribution, et créer des partenariats pour des filières solidaires

Renforcer le modèle économique des filières solidaires de l'alimentation

Ce livrable rassemble les apprentissages du groupe de travail n° 4, dans sa mission de définition des filières solidaires et de leurs besoins, et de caractérisation des attentes en matière de financement. Ce document est composé de trois chapitres, élaborés à partir de retours de terrain :

- une note sur les modèles économiques des filières (chapitre 1) ;
- une note pour la création d'un fonds de soutien aux filières solidaires de l'alimentation (chapitre 2) ;
- 24 fiches retours d'expérience sur des actions solidaires rapprochant producteurs, transformateurs et mangeurs (chapitre 3).

GT5 – Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co-construction avec les personnes concernées

Chargé de l'enjeu de la participation des personnes concernées par la précarité alimentaire, le groupe de travail n° 5 a rendu une synthèse de ses réflexions, appuyée par des retours d'expérience au sein d'instances préexistantes. Fort de ces témoignages présentés dans le document, 24 recommandations ont été élaborées concernant les conditions de participation des personnes à la politique de lutte contre la précarité alimentaire.

GT6 – Favoriser l'accès d'une alimentation favorable à la santé

Favoriser l'inclusion et la mise en œuvre d'actions de lutte contre la précarité alimentaire dans les contrats locaux de santé (CLS)

Ce guide pratique propose des outils opérationnels aux acteurs locaux souhaitant s'impliquer dans la lutte contre la précarité. Il met premièrement en avant les intérêts à mobiliser les contrats locaux de santé (CLS) et à y favoriser l'inclusion et la mise en œuvre d'actions concrètes. Il propose ensuite des solutions pratiques à implémenter localement. Trois exemples y sont présentés : le CLS du Pays de Craon, le CLS de Saint-Laurent du Maroni et le CLS du Pays de Guingamp. Ce livrable est complété par une infographie sur les CLS à destination des bénévoles.

Guide pratique : Composer une aide alimentaire équilibrée

Ce guide met à jour le référentiel pour la constitution d'une aide alimentaire équilibrée fondée sur les recommandations nutritionnelles du Programme national nutrition santé 4 (PNNS4). Ce travail a permis d'actualiser le « camembert de l'aide alimentaire », un graphique avec les recommandations de répartition (en % du poids total consommé) des groupes d'aliments.

GT7 – Diversifier les sources d'approvisionnement tout en intégrant les enjeux liés au développement durable

GT 8 – Encourager et favoriser la création et le développement de toutes les formes d'accès à l'alimentation, émancipatrices pour les personnes et durables

Les formes d'accès à l'alimentation pour lutte contre la précarité alimentaire

Ce livrable dresse une typologie des différentes formes d'accès à l'alimentation possibles pour les publics en situation de précarité. Le groupe de travail a travaillé sur dix critères permettant de caractériser et de distinguer les différentes formes d'accès. À travers une dizaine de fiches pratiques, il cherche à inspirer les acteurs et porteurs de projets intéressés par ces enjeux en donnant plusieurs exemples de bonnes pratiques pour chacune d'entre elles.

Insertion : Le Département en lutte contre la précarité alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire, c'est un peu David contre Goliath. Une bataille dans laquelle s'est lancé le Département depuis des années : Soliagri, projet alimentaire territorial, pacte local des solidarités… Aujourd'hui est venu le temps de structurer encore davantage la rébellion contre celle qui touche bien plus de Haut-Alpins qu'imaginé.

Publié le 10/06/2025 – Mis à jour le 09/07/2025

Quand l'ennemie se tapit dans les foyers les plus précaires, qu'elle frappe en toute discrétion, pas facile de lutter. Pourtant, dans les Hautes-Alpes, on sait qu'elle existe. Aucune statistique officielle n'en fait état. Mais les témoignages des associations caritatives « habilitées à faire de la distribution »* suffisent à comprendre que la précarité alimentaire s'est bel et bien invitée dans nos montagnes. Chez des jeunes, des retraités, des familles monoparentales, des travailleurs pauvres, des personnes vivant des minimas sociaux, d'autres en situation de handicap, des accidentés de la vie (divorce, perte d'emploi, etc.)…

Une multiplicité de profils pour une certitude : « La précarité alimentaire a augmenté depuis le Covid (inflation, hausse des charges liées au logement…) », note-t-on généralement dans le département. Un constat qui ne se base que sur celles et ceux qui osent frapper à la porte des points de distribution alimentaire. Mais combien de Haut-Alpins concernés, paralysés par la honte, passent sous les radars ?

Si l'ampleur des dégâts reste floue, les besoins sont là. Et le Département, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, en est parfaitement conscient. Raison pour laquelle depuis de nombreuses années il a fait sienne la lutte contre ce fléau. En multipliant les dispositifs, à l'image de Soliagri, né en 2020, en pleine pandémie du siècle. Le principe ? Débloquer une enveloppe annuelle de 100 000 € à disposition des associations habilitées. Une somme qui leur sert à acheter les denrées dont elles ont besoin auprès de producteurs locaux, par l'entremise de l'Agence de développement économique et touristique de Département (Addet). Une démarche gagnant-gagnant très vite intégrée au Projet alimentaire territorial du Département (PAT). Un label étatique obtenu en 2021 dont la collectivité a confié le pilotage à l'Agence.

La nécessité d'un diagnostic précis

À cela s'ajoute le Pacte local des solidarités conclu avec L'État qui a, notamment, permis le financement d'un demi-poste au sein de l'Union départementale de l'économie sociale et solidaire des Hautes-Alpes (allié majeur chargé de structurer et d'animer les réseaux associatifs, de coordonner les acteurs…). Et faute de banque alimentaire dans nos montagnes, le pacte a également ouvert le chemin vers une solution, main dans la main avec Échange paysans. Ce dernier pourrait ainsi faciliter le transport de nourriture depuis la banque des Alpes-de-Haute-Provence jusqu'aux points de distribution haut-alpins.

Le Département a, par ailleurs, récemment franchi un nouveau cap le conduisant au niveau 2 du PAT. Un projet inscrivant désormais dans son ADN cette lutte contre la précarité alimentaire.

Une condition a toutefois été posée : initier un diagnostic précis. Deux bureaux d'études sont actuellement sur le coup. Et déjà, les fruits d'un travail entamé en octobre dernier commencent à mûrir. De quoi brosser un premier tableau qui vient corroborer les réalités vécues sur le terrain : demande en hausse, hétérogénéité des personnes touchées. Avec des spécificités territoriales qui accentuent ce phénomène de précarité alimentaire : saisonnalité touristique et migration pour le nord du département ; loyers et charges élevées au centre ; difficultés liées à l'emploi, la mobilité et la saisonnalité touristique au sud. En ressort également l'impératif de mieux articuler et rendre plus lisibles les aides et actions portées par le Département et l'État. Un point qu'ont tenu à faire remonter les associations caritatives, principaux relais sur le territoire qui travaillent en synergie avec les travailleurs sociaux (notamment du Département).

Loin de rester lettre morte, ce diagnostic – qui sera présenté le 12 juin lors des rencontres solidaires qu'organisera la collectivité à la Cinémathèque de montagne, à Gap – a déjà mis en lumière des pistes de travail : créer un observatoire départemental afin de mieux piloter la stratégie de lutte contre la précarité alimentaire, entre tous les acteurs ; pallier le manque de bras dont pâtissent les structures de distribution alimentaire ; former les bénévoles histoire de mieux les armer pour aider ceux qui viennent leur demander un coup de pouce. « L'idée est qu'ils sachent vers quels professionnels et/ou travailleurs sociaux les orienter, en fonction des problématiques décelées », explique Virginie Peyron en charge du dossier pour tout ce qui relève du volet … social. Des pistes qu'il ne reste plus qu'à explorer avant d'en défricher de nouvelles pour que chaque Haut-Alpin ait accès à une alimentation digne de ce nom.

**Dans les Hautes-Alpes, sont habilitées par les services de l'État à distribuer des denrées : le Chemin solidaire, le CCAS de Gap, Coallia/la Cordée, la Croix rouge, la Main de partage, les Restos du cœur, Saint-Vincent de Paul, le Secours catholique et le Secours populaire.*